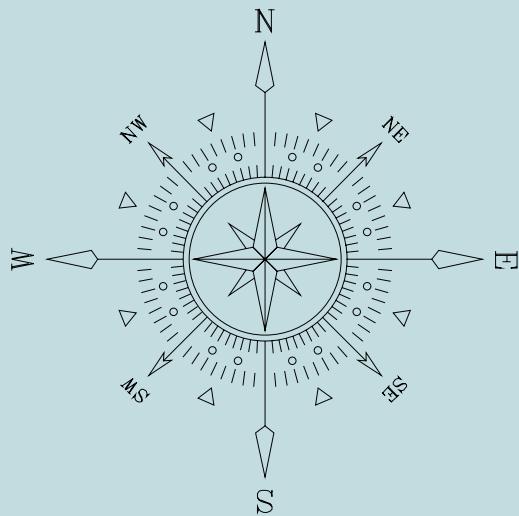


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025



SOMMAIRE

INTRODUCTION

PARTIE 1 : CONSTRUCTION DU BP 2025 : UN CONTEXTE GÉNÉRAL INCERTAIN - p.3

- A** - Un contexte économique 2025 fragile - p.4
- B** - Un contexte politique instable en l'absence de Loi de finances pour 2025 - p.10

PARTIE 2: RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2019-2023 : UNE AGGLOMÉRATION QUI PRÉSENTE DES FINANCES SAINES - p.13

- A** - Une section de fonctionnement à l'équilibre - p.13
- B** - Un niveau d'endettement faible - p.20
- C** - Une section d'investissement ambitieuse - p.23
- D** - Un fonds de roulement en cohérence avec le PPI - p.25

PARTIE 3 : UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2024/2028 ORIENTÉE VERS LA RIGUEUR BUDGÉTAIRE - p26

- A** - Stratégie financière de la CAPV : Le Pacte Financier et Fiscal - p.26
- B** - Une prospective financière pluriannuelle 2024/2028 prudente - p.27

PARTIE 4 : LE BUDGET 2025 : UN BUDGET PRUDENT ET SOUS LE SIGNE DU STATU QUO - p.37

- A** - Les résultats provisoires 2024 - p.37
- B** - Les grands équilibres du budget prévisionnel 2025 - p.39
- C** - Les grandes orientations du BP 2025 - p.42

PARTIE 5 : DES RESSOURCES HUMAINES EN PLEINE TRANSFORMATION POUR SOUTENIR LES ACTIONS COMMUNAUTAIRES - p.53

- A** - 2024 : l'année de la sécurisation des processus RH - p.53
- B** - Etat des lieux des ressources humaines de la CAPV au 31/12/2024 - p.55
- C** - 2025 : un pas de plus vers la dématérialisation des processus - p.58

LES ANNEXES - p.60

- A** - Flux financiers avec les satellites - p.60
- B** - Flux financiers avec les budgets annexes - p.61
- C** - Indemnités élus - p.62



INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB est donc une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des EPCI et répond à certaines exigences législatives et réglementaires. Il est consigné dans un rapport d'orientations budgétaires.

Le contexte

Le présent rapport d'orientation budgétaire (ROB) a été établi conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les 10 semaines qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif. Il vise notamment à présenter :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée,
- En outre, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- Depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022, le DOB doit faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité

Le calendrier

Le DOB doit être présenté dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget primitif et ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 12 jours avant la réunion. L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière

Le ROB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes-membres. Inversement, celui des communes qui y sont soumises doit être transmis au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours après son porté à connaissance (décret n°2016-841 du 24/06/2016).

De même, dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, ...

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.



Partie 1 - CONSTRUCTION DU BP 2025 : UN CONTEXTE GÉNÉRAL INCERTAIN

A - UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE FRAGILE

1. Tour d'horizon des marchés internationaux

1.1 Bilan des marchés actions à travers le monde

Au cours des 12 derniers mois, les marchés actions ont connu plusieurs évolutions notables. Aux Etats-Unis comme sur les marchés émergents, le bilan est positif alors qu'il est légèrement négatif sur l'exercice pour l'Europe et les bourses asiatiques. Du côté des Etats-Unis le marché d'action américain qui, malgré une baisse récente, connaît une augmentation de 20 %, est tiré par les boîtes technologiques et celles liées au secteur de l'intelligence artificielle, nommées les « 7 Magnifiques ». Certains secteurs, comme la technologie et la santé, ont particulièrement bien performé. Cependant, la Bourse de New York a terminé en net repli vendredi 6 septembre, enrhumée par un mauvais chiffre d'emploi qui a accru les craintes d'un atterrissage brutal de l'économie américaine. Sur le marché obligataire, le mouvement vers des actifs jugés plus sûrs, comme les bons du Trésor américains, ainsi que la perspective d'une baisse de taux a provoqué une baisse marquée des taux souverain.

Il en va de même pour les bourses asiatiques qui chutent après le repli de Wall Street. La Bourse de Tokyo évoluait en nette baisse dans le sillage de Wall Street.

En France, alors que l'indice parisien CAC 40 avait entamé l'année 2024 en tendance haussière en atteignant son niveau plus haut historique à 8 250 points en mai 2024, il a été constaté, depuis juin 2024, que son évolution ne dépend pas uniquement des performances économiques des entreprises qui le composent, mais qu'il est également influencé par le contexte politique. En effet, les politiques gouvernementales en matière de fiscalité, de régulation et de dépenses publiques peuvent avoir un impact direct sur les cours du CAC 40. Par exemple, une période d'incertitude politique comme celle observée lors des élections législatives en France, peut entraîner de l'inquiétude sur les marchés financiers. Les investisseurs peuvent adopter une attitude prudente, ce qui se traduit souvent par des retraits de capitaux et des ventes d'actions en Bourse, conduisant à une baisse de l'indice boursier. À l'inverse, une situation politique claire, perçue comme favorable au marché, peut rassurer les investisseurs et stimuler les investissements dans les actions en Bourse, poussant ainsi l'indice à la hausse.

1.2 Stabilisation du prix des denrées alimentaires

Les prix des denrées alimentaires ont bondi en 2022 en raison de la hausse des coûts de l'énergie et de la baisse des échanges commerciaux provoqués par la guerre en Ukraine, tandis que des sécheresses plus importantes que prévues et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement liées au Covid ont également entraîné des conséquences néfastes. La hausse des prix a contribué à ce qu'un nombre record de 333 millions de personnes soient confrontées à une insécurité alimentaire aiguë en 2023.



Agglomération
PROVENCE VERTE

Cependant, l'inflation alimentaire dans les pays riches est tombée à son plus bas niveau depuis avant l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, avec un ralentissement de la croissance des prix atténuant la pression sur des millions de ménages touchés par la hausse des prix des produits alimentaires depuis deux ans.

Il y a également eu une augmentation soutenue des prix des denrées alimentaires dans de nombreux pays où le riz est un aliment de base, après qu'une interdiction indienne sur les exportations de riz ait affecté l'offre. Les prix du riz standard ont augmenté de 25% par an en février, selon le FMI, et l'inflation des prix alimentaires a continué à augmenter dans les pays qui dépendent des importations de riz indien, comme les Philippines et le Bangladesh.

1.3 Prix de l'énergie, le choc de la guerre d'Ukraine quasiment effacé

Depuis le pic atteint en 2022, il est constaté une baisse des prix de l'électricité en Europe due à une hausse de l'offre et à une baisse de la demande. Les prix de gros de l'électricité se sont en effet stabilisés en Europe à des niveaux moyens compris entre 40 et 70 EUR/MWh en 2024, loin des prix élevés et volatils de 2023 et surtout de 2022.

Cette baisse des prix de l'électricité en Europe est soutenue par les fondamentaux du marché : baisse des prix du gaz, demande modérée et augmentation de la production à partir de sources renouvelables et hydroélectriques. La demande mondiale d'électricité a augmenté de 2,2% en 2023, soit moins que la croissance de 2,4% observée en 2022. Alors que la Chine, l'Inde et de nombreux pays d'Asie du Sud-Est ont connu une forte croissance de la demande d'électricité en 2023, les économies avancées ont enregistré des baisses substantielles en raison d'une croissance terne, l'environnement macroéconomique et une inflation élevée, qui ont réduit la production manufacturière et industrielle. Cependant, la consommation d'électricité des centres de données, de l'intelligence artificielle (IA) et du secteur des cryptomonnaies pourrait doubler d'ici 2026. Les centres de données sont d'importants moteurs de croissance de la demande d'électricité dans de nombreuses régions. Après avoir consommé globalement environ 460 térawattheures (TWh) en 2022, la consommation électrique totale des centres de données pourrait atteindre plus de 1 000 TWh en 2026. Cette demande équivaut à peu près à la consommation électrique du Japon.

Le prix du Brent a récemment baissé au niveau de 71 \$/baril. Cependant, il est difficile de prédire avec certitude s'il restera à ce niveau. Plusieurs facteurs influencent les prix du pétrole, notamment les décisions de l'OPEP+, les perturbations de l'offre et les fluctuations de la demande mondiale. Les prix importants du début d'année étaient principalement causés par un déficit d'offre lié aux réductions volontaires de production de l'OPEP+ et aux perturbations dans les raffineries russes.

Le prix du gaz naturel est en légère augmentation sur les derniers mois, faisant évoluer les coûts vers les niveaux de la fin d'année 2023. Cela s'explique par une consommation de gaz augmentant en Europe comme dans le reste du monde faisant mécaniquement augmenter la demande et donc le prix du gaz.

2. Conséquences des taux élevés en 2024 à travers le monde

2.1 Un marché de l'immobilier très affaibli et des prix en baisse

Depuis 2023, le marché immobilier connaît une crise importante. En l'espace d'une année, il a vu ses transactions chuter de 20% et les indicateurs annoncent une tendance baissière pour 2024. En effet, il est peu probable que les prix repartent à la hausse prochainement et ceci, même si les taux des crédits immobiliers commencent à baisser. La stabilisation des prix devrait être plus importante à partir du second semestre 2024 quand les taux seront alors moindres.



Les crédits immobiliers seront alors plus abordables et les vendeurs accepteront alors difficilement de baisser leurs prix. Les banques européennes sont en passe d'enregistrer une croissance nulle des prêts hypothécaires cette année, une première depuis 10 ans, en raison de taux d'intérêt élevés. Une reprise est attendue à partir de 2025. En effet les emprunteurs ont été dissuadés de contracter de nouveaux prêts hypothécaires dans la zone euro au cours des deux dernières années, la Banque centrale européenne ayant augmenté ses taux d'intérêt à des niveaux records après une longue période de taux négatif. Les prêts hypothécaires représentent près de la moitié du total des prêts dans la zone euro, même si d'autres formes de crédit ont également été touchées ces dernières années.

2.2 Quelle est l'influence du niveau des taux sur le marché action ?

La théorie économique dicte que des taux d'intérêts directeurs élevés ont un impact inversement proportionnel au prix des actions dans le marché. La pratique montre que ce n'est pas forcément le cas. Les taux d'intérêt sont aujourd'hui une préoccupation secondaire pour les investisseurs et les facteurs clés qui font grimper les marchés boursiers sont la croissance économique continue.

Les actions américaines ont atteint de nouveaux sommets historiques à plusieurs reprises au cours des sept premiers mois de 2024. L'un des facteurs à l'origine de cette tendance était l'impact des coûts de financement plus élevés, directement liés aux taux d'intérêt élevés d'aujourd'hui. Cela affecte de manière disproportionnée les petites entreprises qui disposent de réserves de liquidités limitées et doivent émettre des dettes plus fréquemment. Lorsque les taux d'intérêt ont augmenté pour la première fois en 2022, les actions dont les valorisations étaient déjà élevées ont été les plus durement touchées. Cela incluait les sociétés axées sur la croissance qui ont prospéré dans un environnement de taux d'intérêt bas. Lorsque les taux sont élevés, il est observé un phénomène de réallocation d'actifs de la part des investisseurs qui sortent leurs liquidités du marché action risqué pour les réinvestir dans un marché des taux presque aussi rentable et beaucoup plus sûr. Cependant, les actions de petite taille ont commencé à inverser la tendance en juillet 2024 et ont regagné du terrain sur les actions à grande capitalisation, réduisant ainsi l'écart de performance. Même si les tendances des taux d'intérêt peuvent influencer le marché boursier, les performances récentes semblent être plus étroitement liées à la vigueur de l'économie américaine. En effet, le marché action US s'est globalement bien porté sur l'exercice 2024 malgré les taux hauts en vigueur dans l'économie. Cette bonne performance est principalement due à la résilience de l'économie américaine et aux perspectives de croissance liées à l'essor de l'intelligence artificielle.

2.3 Une croissance mondiale freinée par des taux élevés

Au cours des 12 derniers mois, les taux d'intérêt élevés ont eu plusieurs impacts notables sur la croissance mondiale. Tout d'abord, elle a ralenti à environ 2,1 % en 2023, contre 3,1 % en 2022. Les taux d'intérêt élevés ont restreint l'accès au crédit, ce qui a freiné l'activité économique.

Les économies émergentes et en développement ont été particulièrement touchées, avec une croissance réduite à 2,9 % en 2023, contre 4,1 % en 2022. Les conditions de crédit plus strictes ont exacerbé les vulnérabilités financières dans ces régions. Les taux d'intérêt élevés ont été utilisés pour lutter contre l'inflation, mais cela a également mis à l'épreuve le système financier international. Des tensions ont émergé, notamment avec les faillites de certaines banques (Syllicon Valley Bank, Credit Suisse). La hausse des taux a aussi pesé sur la consommation des ménages et l'investissement des entreprises, entraînant un ralentissement des dépenses et des investissements. En résumé, les taux d'intérêt élevés ont contribué à un ralentissement significatif de la croissance mondiale au cours des 12 derniers mois, tout en exerçant des pressions sur les systèmes financiers et les économies émergentes.



3. Conséquences attendues des baisses de taux à venir

3.1 Impact sur la croissance

Les baisses de taux d'intérêt prévues aux États-Unis et en Europe devraient avoir plusieurs impacts positifs sur la croissance économique dans ces régions. Une baisse des taux d'intérêt rend le crédit moins coûteux, ce qui encourage les ménages à consommer davantage, ce qui pourrait stimuler la croissance économique. Les baisses de taux permettraient, via le recours à l'emprunt, de relancer le marché de l'immobilier. Les baisses de taux permettront aussi aux entreprises de bénéficier de coûts de financement plus bas, ce qui peut les encourager à l'expansion, à investir et à embaucher. Enfin il pourrait y avoir une amélioration du marché du travail : avec des taux plus bas, la demande pour les biens et services augmente, ce qui peut conduire à une augmentation de l'emploi et à une réduction du chômage. En résumé, les baisses des taux d'intérêt pourraient avoir un effet stimulant sur la croissance économique tant aux États-Unis qu'en Europe, en favorisant la consommation, l'investissement et le marché de l'emploi. Ces évolutions pourraient être différentes selon les mesures que prendra l'administration Trump.

3.2 Pour le marché action

Dans la théorie, la baisse des taux d'intérêt devrait avoir plusieurs effets positifs sur le marché des actions. Premièrement, les taux d'intérêt plus bas réduisent le coût des flux de trésorerie futurs, ce qui peut justifier des valorisations plus élevées pour les actions. En d'autres termes, les investisseurs sont prêts à payer plus pour les actions lorsque les taux d'intérêt sont bas, car les perspectives de profits sont plus élevées. Deuxièmement, avec des taux d'intérêt plus bas, les investisseurs cherchent des rendements plus élevés que ceux offerts par les obligations et autres actifs à revenu fixe. Cela peut augmenter la demande pour les actions, poussant ainsi leurs prix à la hausse. La baisse des taux d'intérêt peut aussi stimuler la croissance économique en encourageant la consommation et l'investissement. Une économie en croissance est généralement favorable aux entreprises, ce qui peut se traduire par des bénéfices plus élevés et, par conséquent, des prix des actions plus élevés. Enfin, la baisse des taux permet de réduire les coûts de financement : les entreprises en bénéficiant de coût de financement plus bas, pourraient améliorer leur rentabilité et leur capacité à investir dans la croissance future.

4. En France

4.1 Croissance et inflation

L'économie française a progressé un peu plus que prévu au deuxième trimestre, tirée par la demande intérieure et un rebond de la production, ce qui donne au gouvernement l'espoir d'une croissance supérieure à sa prévision de 1% pour 2024. Selon une première estimation publiée mardi 3 septembre par l'Insee, le produit intérieur brut (PIB) de la France a progressé de 0,3% sur la période avril-juin, dépassant les attentes des économistes interrogés par Reuters qui tablaient sur une hausse de 0,2%

La croissance économique française a par ailleurs été revue à la hausse par l'Insee pour le premier trimestre (+0,1 point à 0,3%) et le quatrième trimestre 2023 (+0,1 point à 0,4%). Du côté des entreprises, le climat des affaires a plongé au mois de juillet à un niveau inédit depuis 2021, après l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale. Et la production industrielle a chuté de 3% sur un an au mois d'août, d'après l'Insee. Passé l'euphorie des Jeux Olympiques, l'économie française pourrait brutalement marquer le pas au dernier trimestre. En effet, l'Insee table sur un repli de la croissance du PIB à -0,1% au dernier trimestre.

En effet, l'Insee table sur un repli de la croissance du PIB à -0,1% au dernier trimestre.



L'inflation en France est passée sous la barre des 2 % pour la première fois depuis 3 ans : l'indice des prix à la consommation calculé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) est en effet tombé à 1,9 %, en août, selon les premières estimations publiées vendredi 30 août. En juillet, il s'était établi à 2,3 %.

Cette baisse de l'inflation s'expliquerait par le très net ralentissement des prix de l'énergie, précise l'Insee : sur un an, les prix de l'électricité ont ralenti, en raison d'un « effet de base », puisque les tarifs réglementés de l'électricité avaient été relevés au 1er août 2023. Les prix des carburants et autres fioul ont également ralenti en raison de la baisse des cours du pétrole. L'alimentation, qui a connu une inflation à deux chiffres au plus fort de la crise, connaît depuis plusieurs mois une évolution plus raisonnable. En août, comme en juillet, la hausse des prix des produits alimentaires n'est plus que de 0,5 % sur un an contre 11,2 % il y a un an.

4.2 Endettement français

En 2023, la dette publique française s'élevait à 110,6 % du produit intérieur brut (PIB). Elle n'a jamais cessé d'augmenter depuis 1980, où elle ne représentait que 21,1 % du PIB.

	La dette de Maastricht des APUs en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur (en Mds€)					
	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	Variation entre T1 2023 et T1 2024
Ensemble des Adms. Publiques	3 019	3 053	3 095	3 101	3 160	+141
En point de PIB (*)	111,9%	111,2%	111,0%	109,9%	110,7%	-1,20%
Dont						
Etat	2 412	2 469	2 515	2 514	2 588	+146
Organismes divers d'adm. Centrales	74	72	71	74	74	-
Administrations publiques locales	245	244	243	250	251	+6
Administration sécurité sociale	288	266	265	264	277	-11

Dans ce contexte, la nouvelle politique budgétaire française doit rendre la dette soutenable, c'est-à-dire montrer qu'il est possible de la réduire significativement, ce qui est une exigence du nouveau traité européen voté en avril 2024. Et cela, alors que l'État français est constamment en déficit depuis 1975, à hauteur de 5,25 % du PIB en 2023, y compris les intérêts sur la dette (qui représentent 2% du PIB, soit l'équivalent des budgets des ministères de l'environnement et de l'intérieur réunis). Le rapport Pisani-Ferry et Mahfouz (2023) disait notamment que l'État doit urgentement réduire son déficit et réorienter les dépenses (à hauteur de évalués à 34 milliards d'euros par an) vers de véritables investissements publics (recherche et défense) et vers les besoins impératifs des futures générations



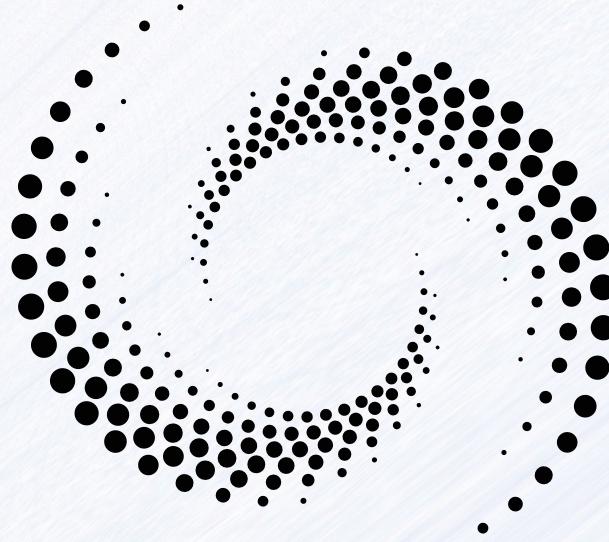
5. Décision de politique monétaire du 17 octobre et perspective de croissance et inflation en Zone Euro

Après une baisse de son principal taux d'intérêt à 3,65% le jeudi 12 septembre, la Banque Centrale Européenne (BCE) annonce le 17 octobre une nouvelle baisse de ses taux directeurs confirmant que « les informations disponibles sur l'inflation confirment que le processus de désinflation est en bonne voie ». Les taux directeurs en vigueur sont donc désormais de 3,25% pour le taux de facilité de dépôt, 3,40% pour le taux de refinancement et 3,65% pour la facilité de prêt marginal. Le Conseil des gouverneurs est confiant dans l'atteinte de l'objectif d'inflation à 2% à moyen terme. Cependant, il « ne s'engage pas à l'avance sur une trajectoire de taux particulière ».

La BCE n'a pas modifié ses prévisions d'inflation et de croissance de septembre. Cependant, l'inflation pourrait réaugmenter à court terme à cause la hausse des salaires. Elle devrait revenir ensuite autour de 2%. L'institut de Francfort table sur un taux d'inflation de 2,5% en 2024, 2,2% en 2025 et 1,9% en 2026. Concernant la croissance, cette dernière poussée, essentiellement par l'évolution des salaires, est estimée à 0,8% en 2024 puis 1,3% en 2025 et 1,5% en 2026. Les chiffres de croissance ont été légèrement revu à la baisse par rapport aux estimations de juin en raison de la faible demande intérieur

6. Révision à la baisse des anticipations de marché

A partir de 2022, la hausse des taux constatée découle principalement d'un changement de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne qui s'avère plus restrictive dans un objectif de réduction du niveau de l'inflation. Les ajustements de la BCE ont influencé les taux courts et longs, entraînant une augmentation des taux d'intérêt dans la zone euro. Cependant, on peut s'attendre à une détente des taux sur les prochains mois à la suite de la baisse de l'inflation dans la zone euro.



B - UN CONTEXTE POLITIQUE INSTABLE EN L'ABSENCE DE LOI DE FINANCES POUR 2025

La France sous le régime de la loi spéciale, se trouve dans une situation politique incertaine et inédite.

1. Chute du gouvernement Barnier : une situation quasi inédite en France

• Contexte politique

Formé le 21 septembre à l'issue de plusieurs semaines de crise politique suivant la dissolution inattendue de l'Assemblée nationale par Emmanuel Macron (du 9 juin 2024), le gouvernement de Michel Barnier est tombé le 4 décembre 2024.

Les députés de la Gauche et du Rassemblement national ont conjointement adopté le mercredi 4 décembre une motion de censure à l'Assemblée, la deuxième seulement de l'histoire de la Ve République, ouvrant une période de fortes incertitudes politiques et financières. Un vote historique et une situation quasi inédite sous la Cinquième République.

Le Chef du Gouvernement avait activé le 49-3 pour faire passer le budget de la Sécurité sociale dans un contexte parlementaire largement hostile.

La conséquence immédiate de cette motion de censure : le projet de loi de financement de la sécurité sociale sur lequel Michel Barnier avait engagé la responsabilité de son gouvernement est rejeté. De même le projet de Loi de finances 2025 en discussion à l'Assemblée tombe également.

• Les impacts du projet de loi de finance 2025 initial

Ce projet de loi de finances impactait fortement les Collectivités Territoriales. En effet, afin d'associer les collectivités territoriales à un effort de redressement des finances publiques (comme le prévoit la LPFP 2023-2027), l'article 64 du PLF initial de 2025 prévoyait la création d'un nouveau « fonds de réserve » pour les finances locales. Ce fonds devait être abondé par un prélèvement sur le montant des impositions des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement étaient supérieures à 40 millions d'euros.

Le Gouvernement annonçait prendre cette mesure pour que les collectivités contribuent à ramener le déficit à 5,0% du PIB en 2025, alors que celui-ci devrait atteindre 6,1% en 2024. Il s'était également engagé à plus long terme à ramener le déficit sous le seuil de 3,0% de PIB en 2029.

Concrètement pour la Communauté d'Agglomération, ce projet de loi de finances impactait les équilibres financiers à hauteur de 2M€ :

- Pas d'augmentation de la fraction de TVA en 2025 : soit 500 000€ de recette en moins en 2025.
- FCTVA : perte de 40 000€ de recette par an à partir de 2025,
- Fonds de réserve : soit un prélèvement de 1 238 950€ en 2025.
- Disparition de la DCRTP à partir 2025 soit - 211 000€
- Revalorisation des bases pour la fiscalité directe locale : 1,72%

Si le PLF 2025 n'est plus d'actualité, il peut être raisonnablement prévu qu'à moyen terme l'objectif de réduction du déficit public devra être atteint.

Comme l'avait souligné le Premier Ministre Barnier ; « La dette restera là, elle ne disparaîtra pas par l'enchantement d'une motion de censure, et dans quelque temps, cette réalité-là se rappellera à tout gouvernement, quel qu'il soit. »



- **Les grandes orientations du nouveau Projet Loi de finances 2025**

Le niveau d'économie recherché revu à la baisse : 50 milliards au lieu de 60 milliards

Les discussions du nouveau projet de loi ont débuté le 6 janvier et devraient se poursuivre courant janvier : les chefs de partis et patrons des groupes parlementaires sont appelés à la table des ministres du gouvernement pour trouver un accord ou à minima un accord de non-censure du nouveau PLF. Première main tendue, le niveau d'économies à réaliser devrait être aux alentours de 50 milliards d'euros (contre 60 milliards attendus par le gouvernement précédent).

La nécessité de réduire la dette : un déficit cadré entre 5% et 5,5% du PIB pour 2025 et à 3% en 2029

Les premières déclarations faites par les nouveaux ministres en charge de l'épineux dossier des finances publiques ne laissent aucun doute, comme le gouvernement précédent : pour eux, la situation est grave et impose au plus vite des efforts à tous. Éric Lombard, Ministre de l'Économie, interviewé sur France Inter le 6 janvier, a insisté sur le fait que « plus de 3000 milliards d'euros de dette ont été accumulés, générant près de 50 milliards d'intérêt par an. Cette dette qui vient des trois branches : celle de l'État, de la sécurité sociale et celle des collectivités ».

En décembre 2024, l'Insee a publié les résultats du troisième trimestre qui alimentent le débat : « la dette s'établit à 3 303 milliards d'euros, soit une augmentation de 71,7 milliards d'euros après 69 milliards au trimestre précédent ». Logiquement, la situation s'envenime de mois en mois. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle s'établit à 113,7 %, après 112,2 % au deuxième trimestre 2024.

Les efforts attendus dans la prochaine loi de finances seront donc au rendez-vous. Interviewée le 5 janvier par Le Parisien, Amélie de Montchalin, Ministre chargée des Comptes publics, a déclaré : « Tout le monde peut et doit faire plus d'économies. Je ferai des propositions de telle sorte que le déficit à la fin de l'année 2025 n'excède pas significativement les 5 % du PIB ».

De son côté, le Ministre de l'Économie a précisé que l'objectif devrait être compris entre 5 % et moins de 5,5 % cette année pour atteindre 3 % en 2029.

La contribution des collectivités revue à la baisse : 2 milliards d'économie au lieu de 5 milliards

Le Gouvernement précédent avait placé la barre haute annonçant une contribution des collectivités à l'effort global de près de 5 milliards d'euros.

L'objectif global est revu à la baisse, Éric Lombard a confirmé que les économies globales devraient plutôt s'élever aux alentours de 50 milliards d'euros. Sur la contribution des collectivités, Amélie de Montchalin a qualifié d'«accord courageux» le dernier accord qui prévoyait autour de deux milliards d'euros d'économie.



2. Le régime de la loi dite « spéciale »

En attendant l'adoption de la loi de finances pour 2025, la France est sous le régime dit de la loi « spéciale ».

La loi n°2024-1188 du 20 décembre 2024 spéciale prévue par l'article 45 de la LOLF (loi organique relatives aux lois de finances du 1er août 2011) se résume à trois articles :

- **Article 1 : autorisation de percevoir les impôts existants**

C'est l'article essentiel de cette loi spéciale puisqu'il dispose « Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2025, la perception des ressources de l'État et des impositions de toutes natures affectées à des personnes morales autres que l'État est autorisée conformément aux lois et règlements. Dans les « autres personnes publiques » sont bien comprises les collectivités locales, précisent les cabinets des ministres démissionnaires de Bercy. Ils ajoutent que cet article intègre « implicitement » les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales. Ainsi, la dotation globale de fonctionnement, qui représente la plus grande part des prélèvements sur recettes au profit des Collectivités Locales (PST-CT), sera reconduite par douzièmes sur les mêmes niveaux que 2024.

- **Article 2 : prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales**

L'article 2 précise que jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2025, les prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales sont évalués à 45 057 825 520 €, et détermine les modalités de répartition (dont notamment) :

Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	27 245 046 362 €
Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	30 000 000 €
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	7 104 000 000 €

- **Article 3 : autorisation de l'État à recourir à l'emprunt**

Cet article permet à l'État de procéder aux opérations de gestion de la dette et de la trésorerie de l'État, ainsi qu'à la réalisation d'opérations d'échange de taux d'intérêt et sur instruments à terme ».

- **Article 4 : régimes et organismes de Sécurité sociale habilités à recourir à des ressources non permanentes**

Là aussi, cet article permet de donner l'autorisation de recourir à l'emprunt pour les organismes de sécurité sociale, et notamment la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). « Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, la caisse de prévoyance et de retraite du personnel ferroviaire, la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines et la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales sont habilitées, en 2025, à recourir à des ressources non permanentes dans la seule mesure nécessaire à la couverture de leurs besoins de trésorerie »

Partie 2 -

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2019-2023 : UNE AGGLOMÉRATION QUI PRÉSENTE DES FINANCES SAINES

L'analyse financière rétrospective des comptes de la CAPV montre que la situation financière est saine. Depuis la fusion, la Communauté a su maîtriser ses dépenses de fonctionnement lui permettant ainsi de dégager des niveaux d'épargnes importants. Sa politique d'investissement ambitieuse n'est pas venue obérer sa capacité d'endettement. Ainsi, la CAPV dispose aujourd'hui de marges de manœuvre intéressantes et d'une assise financière solide qui lui permettront de développer les projets du territoire.

A - UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT À L'ÉQUILIBRE

Depuis 2019, la section de fonctionnement est à l'équilibre. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et évoluent moins vite que les recettes. La CAPV ne présente pas « d'effet ciseau ». La section de fonctionnement dégage une épargne suffisante qui permet à la fois de faire face aux dépenses d'investissement mais également au remboursement de la dette.

1. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté en moyenne de 5.41% sur la période 2019-2023.



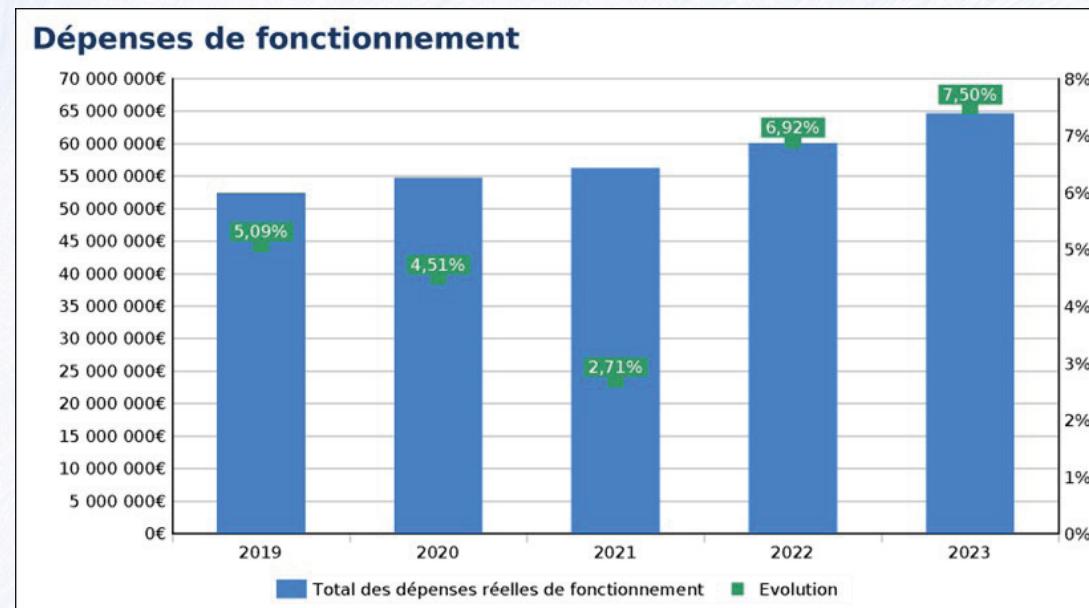
	2019	2020	2021	2022	2023
Total des dépenses réelles de fonctionnement	52 354 361 €	54 717 691 €	56 200 910 €	60 089 506 €	64 595 321 €
Évolution en %	5,09 %	4,51 %	2,71 %	6,92 %	7,5 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	8 669 121 €	9 263 063 €	9 890 072 €	10 777 172 €	11 880 751 €
Évolution en %	2,9 %	6,85 %	6,77 %	8,97 %	10,24 %
Charges à caractère général (chap 011)	2 950 579 €	3 043 919 €	3 243 115 €	3 363 193 €	3 722 022 €
Évolution en %	-51,78 %	3,16 %	6,54 %	3,7 %	10,67 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	23 355 228 €	24 039 349 €	25 214 837 €	26 215 565 €	27 551 421 €
Évolution en %	31,01 %	2,93 %	4,89 %	3,97 %	5,1 %
Subventions versées (art 657)	4 327 497 €	4 284 894 €	5 234 239 €	4 343 465 €	4 051 030 €
Évolution en %	0,21 %	-0,98 %	22,16 %	-17,02 %	-6,73 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	2 079 138 €	2 910 179 €	1 356 546 €	3 726 045 €	5 279 537 €
Évolution en %	442,28 %	39,97 %	-53,39 %	174,67 %	41,69 %
Intérêts de la dette (art 66111)	266 421 €	311 423 €	325 067 €	326 533 €	396 706 €
Évolution en %	-6,97 %	16,89 %	4,38 %	0,45 %	21,49 %
Autres dépenses	20 691 €	99 580 €	7 626 €	65 096 €	158 602 €
Évolution en %	-67,71 %	381,26 %	-92,34 %	753,65 %	143,64 %
Atténuation de Produits	10 685 686 €	10 765 284 €	10 929 408 €	11 272 438 €	11 555 252 €
Évolution en %	-13,79 %	0,74 %	1,52 %	3,14 %	2,51 %



Agglomération
PROVENCE VERTE

Les évolutions moyennes des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre sont les suivantes :

	Évolution moyenne (en %)	Évolution totale (en %)
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5,39 %	23,38 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	8,2 %	37,05 %
Charges à caractère général (chap 011)	5,98 %	26,15 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	4,22 %	17,97 %
Subventions versées (art 657)	-1,64 %	-6,39 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	26,23 %	153,93 %
Intérêts de la dette (art 66111)	10,47 %	48,9 %
Autres dépenses	66,39 %	666,51 %
Atténuation de produit	1,98 %	8,14 %



2. Des recettes de fonctionnement dynamiques

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 6,37% en moyenne sur la période :

	2019	2020	2021	2022	2023
Total des recettes réelles de fonctionnement	58 231 585 €	58 957 496 €	62 135 254 €	68 569 582 €	74 391 176 €
Évolution en %	5,71 %	1,25 %	5,39 %	10,36 %	8,49 %
Produit des contributions directes (art 73111)	27 510 232 €	27 521 161 €	13 100 821 €	14 437 259 €	15 114 943 €
Évolution en %	8,3 %	0,04 %	-52,4 %	10,2 %	4,69 %
Fiscalité indirecte	13 215 126 €	13 926 292 €	31 235 343 €	35 563 836 €	38 037 388 €
Évolution en %	11,3 %	5,38 %	124,29 %	13,86 %	6,96 %
Dotations	10 121 632 €	9 945 847 €	9 938 198 €	9 575 486 €	10 584 607 €
Évolution en %	-7,89 %	-1,74 %	-0,08 %	-3,65 %	10,54 %
Atténuation de charges (chap 013)	197 768 €	309 551 €	382 356 €	460 520 €	306 031 €
Évolution en %	-51,73 %	56,52 %	23,52 %	20,44 %	-33,55 %
Fiscalité transférée	5 500 358 €	5 780 413 €	5 919 567 €	6 104 396 €	6 702 061 €
Évolution en %	11,13 %	5,09 %	2,41 %	3,12 %	9,79 %
Autres recettes	1 686 470 €	1 474 232 €	1 558 970 €	2 428 086 €	3 646 147 €
Évolution en %	15,29 %	-12,58 %	5,75 %	55,75 %	50,17 %

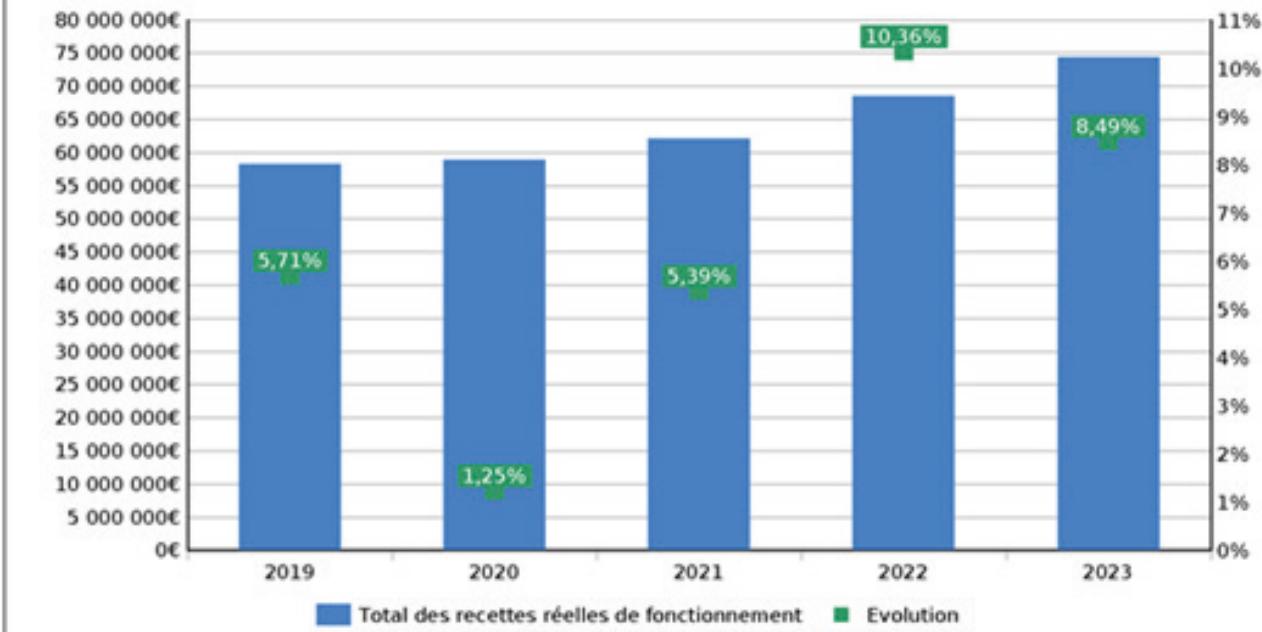


L'augmentation de la fiscalité indirecte en 2021 est la conséquence, notamment, de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation par une fraction de TVA. Le corollaire est la baisse constatée au chapitre des produits des contributions directes.

Les évolutions moyennes par chapitre des recettes réelles de fonctionnement pour la période sont :

	Évolution moyenne (en %)	Évolution totale (en %)
Total des recettes réelles de fonctionnement	6,31 %	27,75 %
Produit des contributions directes (art 73111)	-13,9 %	-45,06 %
Fiscalité indirecte	30,25 %	187,83 %
Dotations	1,12 %	4,57 %
Atténuation de charges (chap 013)	11,53 %	54,74 %
Fiscalité transférée	5,06 %	21,85 %
Autres recettes	21,26 %	116,2 %

Recettes de fonctionnement (hors cessions)



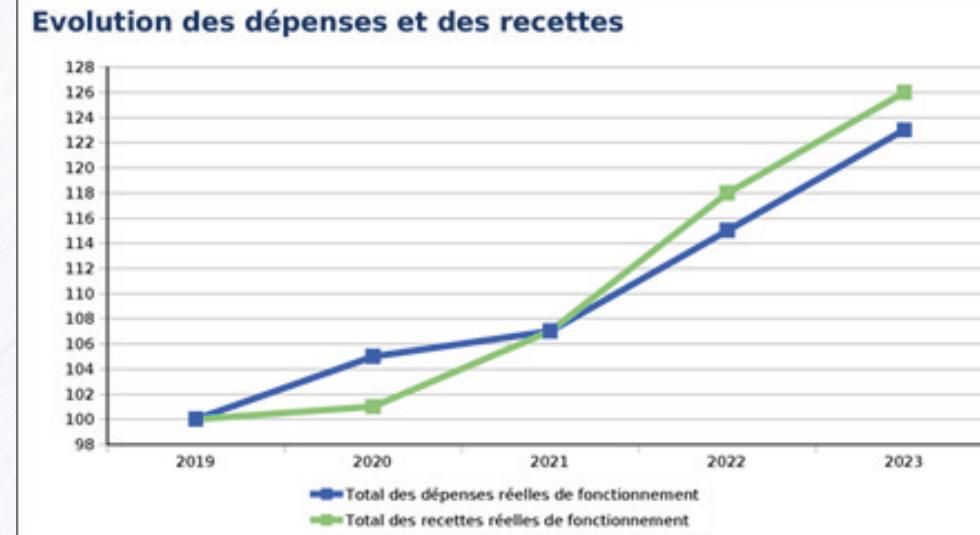
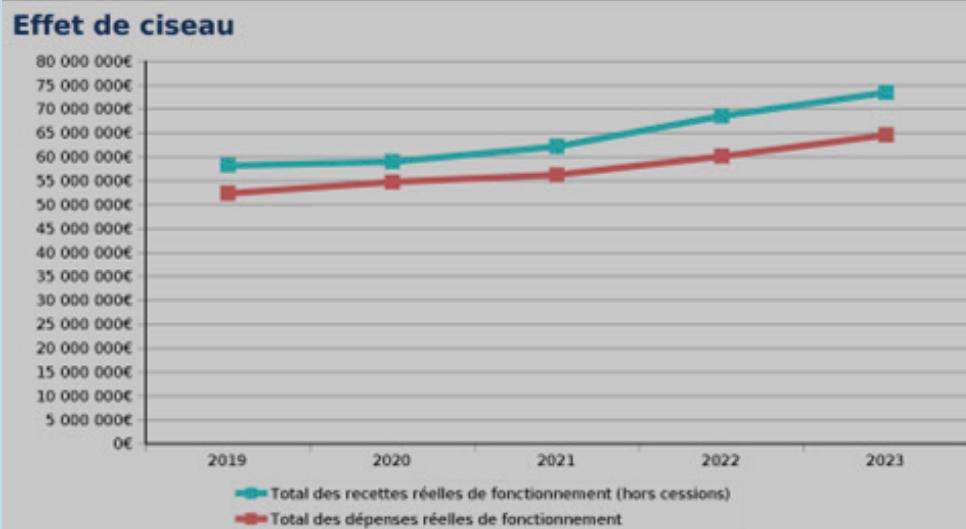
Agglomération
PROVENCE VERTE

CONCLUSION

Le budget principal de la CAPV ne présente pas « d'effet ciseau » sur sa section de fonctionnement. Les recettes évoluent en moyenne plus vite que les dépenses de fonctionnement même si en 2020 les courbes ont eu tendance à se rapprocher.

Il faut tenir compte de l'impact des prises de compétences Arrêt de bus, eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales urbaines à compter de 2020.

Aussi, cette évolution doit s'étudier sur une période plus longue, en neutralisant tout impact d'intégration éventuelle de nouvelles compétences.



3. Des niveaux d'épargne satisfaisants

Les niveaux d'épargnes sont satisfaisants et permettent non seulement de financer une partie des dépenses d'investissement mais également de faire face à la charge de la dette.

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	58 231 585 €	58 957 496 €	62 135 254 €	68 569 582 €	74 391 176 €
Épargne de gestion	6 143 645 €	4 551 228 €	6 259 411 €	8 748 087 €	9 304 161 €
Épargne brute	5 877 224 €	4 239 805 €	5 934 344 €	8 421 554 €	8 907 455 €
Taux d'épargne brute (en %)	10,09 %	7,19 %	9,55 %	12,29 %	12,12 %
Épargne nette	4 933 641 €	3 341 428 €	4 700 350 €	7 067 094 €	7 621 243 €

On constate que l'épargne nette baisse dès 2020 pour passer de 4,9M€ à 3,3 M€, les dépenses 2020 ayant connu une augmentation plus forte que les recettes. Cette situation est liée aux dépenses COVID et aux compétences transférées. En 2021, le niveau de l'épargne nette est remonté à 4,7M€.

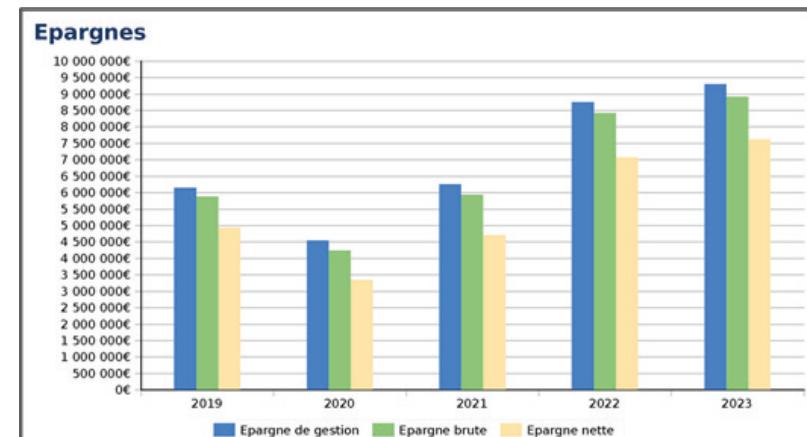
En 2023 le niveau d'épargne est en nette évolution soit 7.6M€ du fait d'une augmentation des recettes plus importante que les dépenses :

- Les produits de TEOM permettent de couvrir le coût de la compétence déchets contrairement aux années antérieures,
- Les produits de la taxe de séjour sont en forte augmentation (+46%)
- Les produits de la fiscalité ménage augmentent de +10% car les bases sont indexées sur le taux d'inflation alors que les dépenses de la CAPV évoluent de +6%. Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste permet à la CAPV de dégager une épargne de 7M€. Cette épargne permettra à terme de financer le programme d'investissement.

(*)Épargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette

Épargne brute = Écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement. Il doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Épargne nette = Épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée



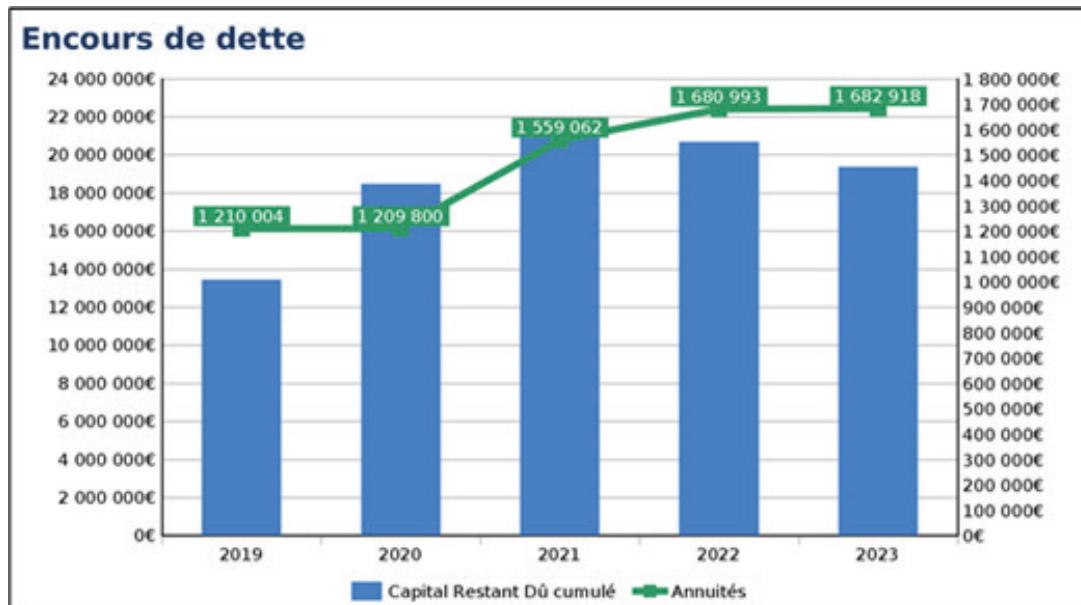
B - UN NIVEAU D'ENDETTEMENT FAIBLE

L'endettement de la CAPV est faible. La capitité de désendettement reste en dessous du seuil d'alerte de 12 ans. L'Agglomération présente donc des marges de manœuvre intéressantes pour financer son programme d'investissement à venir.

1. Encours de dette et annuité

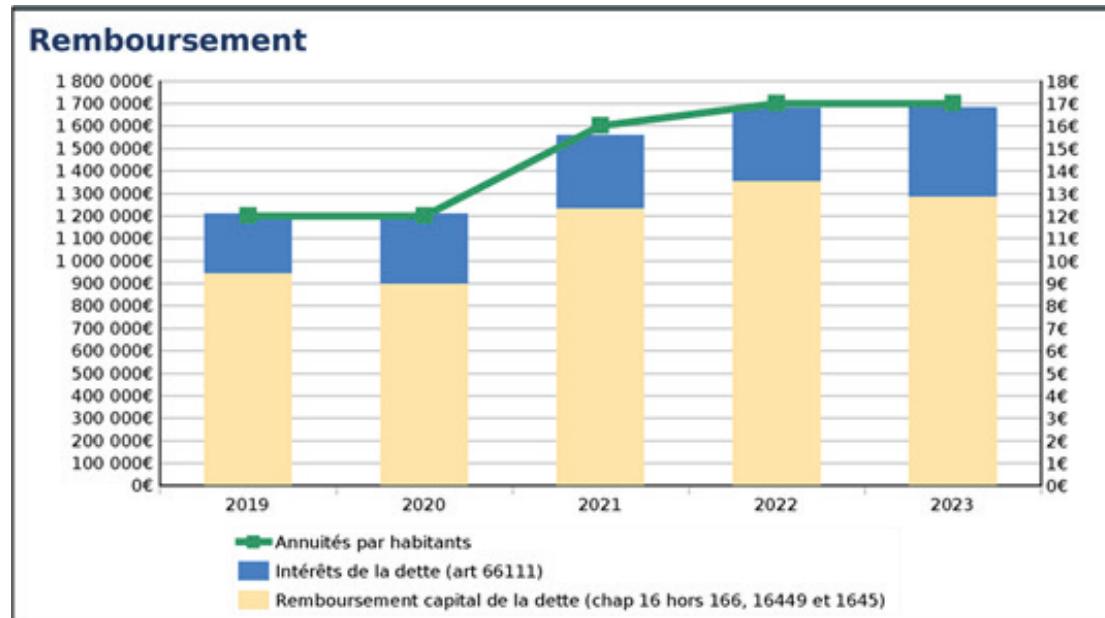
	2019	2020	2021	2022	2023
Capital Restant Dû (au 01/01)	13 428 667 €	18 485 084 €	21 586 706 €	20 684 848 €	19 381 010 €
Évolution en %	-5,95 %	37,65 %	16,78 %	-4,18 %	-6,3 %
Annuités	1 210 004 €	1 209 800 €	1 559 062 €	1 680 993 €	1 682 918 €
Évolution en %	6,47 %	-0,02 %	28,87 %	7,82 %	0,11 %

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période. L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.



En 2020, un emprunt de 4 M€ a été réalisé pour permettre la réalisation des gros travaux d'investissement (réhabilitation des Ursulines, construction Crèche La Tour...).

Aucun emprunt n'a été mobilisé en depuis 2021.



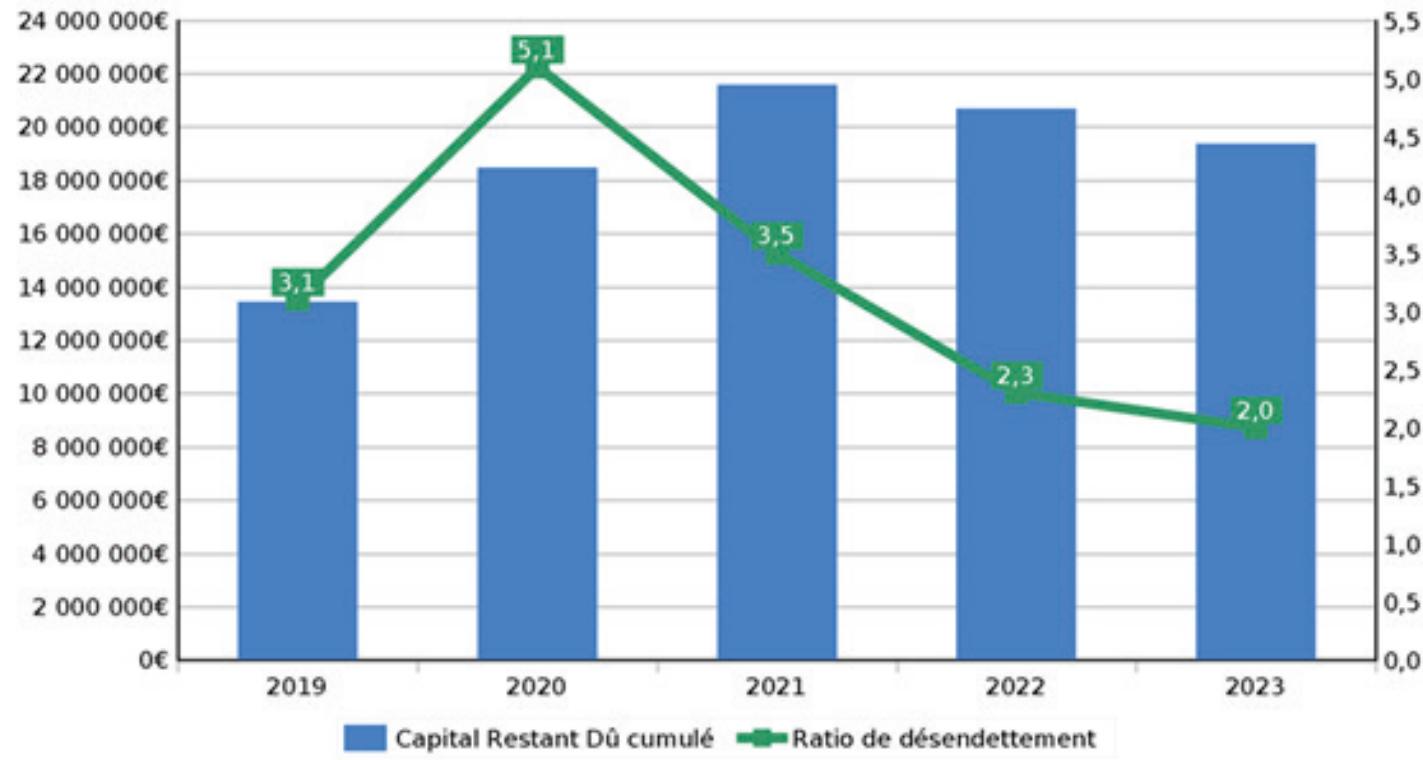
1. Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à l'intercommunalité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

	2019	2020	2021	2022	2023
Ratio de désendettement	3,1 ans	5,1 ans	3,5 ans	2,3 ans	2 ans



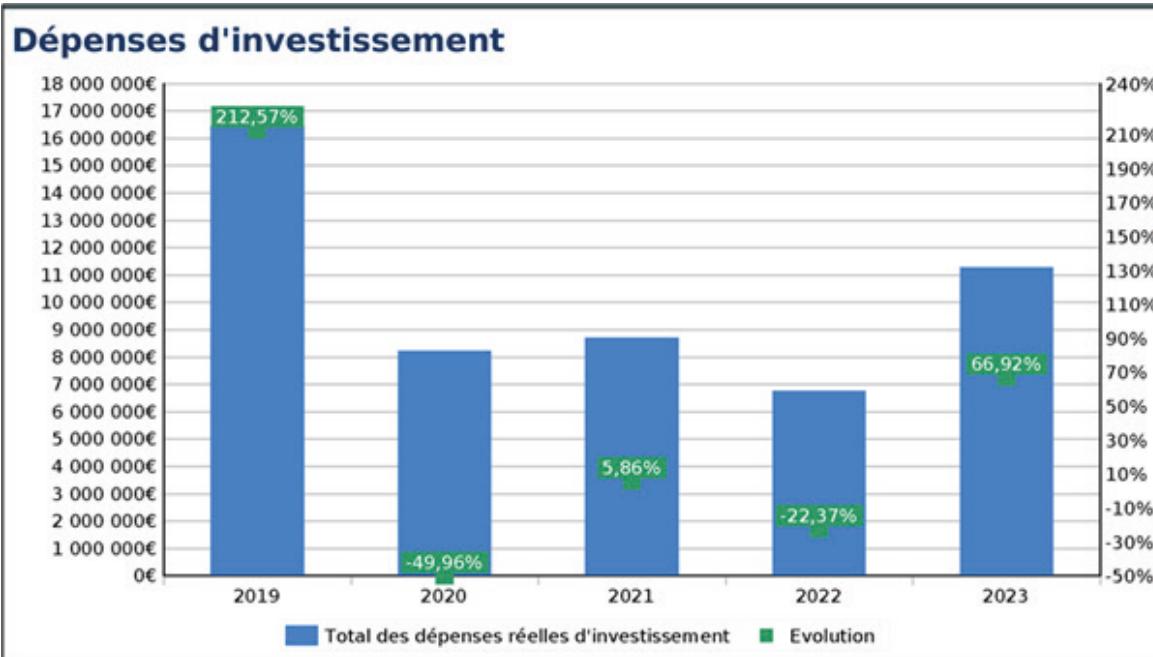
Capacité de désendettement



C - UNE SECTION D'INVESTISSEMENT AMBITIEUSE

Entre 2019 et 2023, la CAPV a réalisé 44,4M€ de dépenses d'équipement brut.

	2019	2020	2021	2022	2023
Total des dépenses réelles d'investissement	16 455 088 €	8 234 054 €	8 716 232 €	6 766 537 €	11 294 613 €
Évolution en %	212,57 %	-49,96 %	5,86 %	-22,37 %	66,92 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	14 881 712 €	5 731 374 €	4 793 790 €	4 673 078 €	9 800 698 €
Évolution en %	289,39 %	-61,49 %	-16,36 %	-2,52 %	109,73 %
Subventions d'équipement (art 204)	629 793 €	1 568 742 €	2 134 384 €	247 684 €	0 €
Évolution en %	6,26 %	149,09 %	36,06 %	-88,4 %	-100 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	943 583 €	898 377 €	1 233 994 €	1 354 461 €	1 286 212 €
Évolution en %	11 %	-4,79 %	37,36 %	9,76 %	-5,04 %
Autres investissements hors PPI	0 €	35 561 €	554 063 €	491 315 €	207 703 €
Évolution en %	-	-	1 458,06 %	-11,33 %	-57,73 %



- Financement de l'investissement**

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

	2019	2020	2021	2022	2023
Épargne nette (a)	4 933 641 €	3 341 428 €	4 700 350 €	7 067 094 €	7 621 243 €
FCTVA (b)	678 016 €	224 834 €	1 515 817 €	307 641 €	464 138 €
Autres recettes (c)	49 756 €	0 €	325 466 €	1 069 473 €	154 944 €
Produit de cessions (d)	0 €	0 €	0 €	58 522 €	888 400 €
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	5 661 413 €	3 566 262 €	6 541 632 €	8 502 730 €	9 128 725 €
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	1 573 980 €	3 724 815 €	485 111 €	2 168 980 €	1 556 219 €
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	6 000 000 €	4 000 000 €	0 €	0 €	0 €
Financement total h = (e+f+g)	13 235 393 €	11 291 077 €	7 026 743 €	10 671 710 €	10 684 944 €
Résultat de l'exercice	-2 276 112 €	3 955 400 €	-455 494 €	5 259 634 €	676 543 €

Pour financer ses dépenses d'équipement, la CAPV a eu recours 10 M€ d'emprunt, à 9,3M€ de ressources externes. Le reste du financement est constitué par des ressources propres.



D - UN FONDS DE ROULEMENT SUFFISANT POUR FINANCER LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Entre 2019 et 2023, la CAPV a réalisé 44.4M€ de dépenses d'équipement brut.

Au 31 décembre 2023, le fonds de roulement de la CAPV était de 15,2 M€ (pour 14,6 M€ au 31 décembre 2022). Le résultat financier de 2023 est donc de +676 543€ (sans recours à l'emprunt).

	2019	2020	2021	2022	2023
Fonds de roulement en début d'exercice	7 232 984 €	4 956 871 €	8 912 272 €	8 472 084 €	14 623 288 €
Résultat de l'exercice	-2 276 112 €	3 955 400 €	-455 494 €	5 259 634 €	676 543 €
Fonds de roulement en fin d'exercice	4 956 871 €	8 912 272 €	8 456 778 €	14 623 288 €	15 299 831 €

Les résultats cumulés permettront de financer un plan d'investissement ambitieux.

Bien que ce fonds de roulement puisse paraître confortable, il est important de préciser qu'il ne couvre que 3 mois de fonctionnement de l'EPCI (1 mois de dépenses de fonctionnement représente environ 5M€).

Dès lors, ce fonds de roulement doit être étudié avec beaucoup de prudence et au regard du programme d'investissement de la prospective 2024/2028.

CONCLUSION

Au cours de la période 2019-2023, la CAPV a dégagé un excédent de fonctionnement significatif et dispose d'une assise financière solide. Les recettes et les charges de gestion ont été dynamiques et les recettes ont augmenté plus rapidement que les dépenses.

L'excédent budgétaire dégagé de façon régulière sur la période, conjugué à un faible niveau d'endettement, permet de générer des marges de manœuvre conséquentes et de dégager des capacités d'autofinancement satisfaisantes.

La CAPV pourra ainsi mener une politique dynamique d'investissements. Les grands équilibres financiers sont respectés et la situation est saine.

La communauté n'est pas endettée (2 ans de capacité de désendettement) et la structure de la dette est sans risque.

La prospective financière 2024-2028 doit néanmoins être établie avec prudence compte tenu du contexte économique et politique



La prospective financière présentée dans les précédents rapports était conforme aux engagements inscrits dans le pacte financier et fiscal de la CAPV.

Désormais, il est quasi-certain que les Collectivités Territoriales devront participer à la réduction du déficit public. Dans sa déclaration de politique générale, François Bayrou a confirmé que les débats budgétaires reprendraient bien à partir de la copie discutée par le Sénat depuis novembre. Bien que cette version diminue le montant de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques, celle-ci est maintenue. Le projet de loi initial venait impacter les équilibres financiers de la CAPV à hauteur de 2M€.

Si ces impacts devaient se réaliser et même dans une moindre mesure, la CAPV serait contrainte de faire évoluer sa stratégie financière.

A - LA STRATEGIE FINANCIERE DE LA CAPV LE PACTE FINANCIER ET FISCAL

Le pacte financier et fiscal a été adopté lors du Conseil Communautaire en date du 08 avril 2022.

Ce pacte constitue un outil de gouvernance financière permettant à la CAPV de mener ses projets d'investissement sur la mandature tout en s'assurant de la santé financière des communes-membres qui la composent.

Les engagements initiaux définis dans le cadre du pacte financier et fiscal sont les suivants :

- Plus de solidarité envers les communes membres en maintenant l'enveloppe DSC (soit 1.2M€ par an) et l'enveloppe FDC à 1.5M€,
- La sacralisation des épargnes nettes en contenant l'évolution des dépenses de fonctionnement
- La réalisation d'un programme d'investissement soutenu (12M€ par an)
- Le renforcement des services au niveau des ressources humaines
- Une harmonisation de la TEOM avec deux taux différenciés dans le cadre du nouveau zonage
- L'intégration de la compétence eaux pluviales à hauteur de 650 000€ en fonctionnement et 1.5M€ en investissement sans révision des attributions de compensation
- La qualité des services au public que l'Agglomération souhaite développer,
- Les projets d'envergure (maison des internes, PEM, campus connecté, hôtel de l'agglomération)

Concernant l'harmonisation de la TEOM, le pacte détermine la méthodologie suivante :

1. Une harmonisation qualitative et financière sur le territoire de la CAPV : Même niveau de service, Coût comparable
2. Un taux de fiscalité unique (autour de taux de 15%), avec projet de plafonnement de la valeur locative (Art 1522 CGI)
3. Réflexion sur une tarification incitative

Des incertitudes demeurent néanmoins concernant les compétences suivantes :

- Les évolutions du coût de la compétence transport au regard du plan de mobilité. Selon les choix politiques, la question du versement mobilité devra être posée.
- Les évolutions du coût de la compétence Gemapi. Les prévisions financières annoncées par le SMA posent également la question de la taxe Gemapi.
- Les évolutions de la compétence Aménagement du Territoire avec le SCOT



La nécessité de réduire la dette publique avec un objectif de déficit cadré à 5% en 2025 et 3% en 2029 et la volonté de faire participer les collectivités Territoriales à l'effort de redressement des comptes publics conduira à moyen terme à revoir la stratégie financière de la CAPV. Les choix politiques devront s'orienter sur une baisse de la dépense publique et/ou sur une hausse de la pression fiscale.

Aujourd'hui, dans un contexte politique incertain et en l'absence de loi de finances pour 2025, la CAPV « navigue à vue ». Aussi, la prospective financière et le BP 2025 sont construits sous le signe de la prudence. En attendant de connaître les grandes orientations gouvernementales sur le redressement des comptes publics, le BP 2025 est un budget de statu quo, intégrant tout de même certaines baisses de recettes ?

B - UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE PRUDENTE

La prospective financière de la CAPV décrite ci-après montre que la Communauté dispose de capacités financières suffisantes pour non seulement mener à bien les missions du projet de territoire mais également pour soutenir ses communes-membres. Dans tous les cas, si la Communauté souhaite préserver ses marges de manœuvres financières et sa capacité à investir, elle devra nécessairement :

- Respecter l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement défini dans la prospective.
- Réajuster sa stratégie financière et les hypothèses en fonction des mesures prises par le nouveau Gouvernement pour la réduction de la dette publique.

Ainsi, la prospective présentée ci-après est une prospective prudente qui pourrait être susceptible d'évoluer après le vote de la Loi de Finance 2025.

1. Les grandes hypothèses de la prospective 2024-2028

Les hypothèses de prospective financière projetées sont des hypothèses « au fil de l'eau », qui prennent en compte l'ensemble des données connues à ce jour pour chacune des compétences et des projets.

1.1 Une prévision prudente d'évolution des recettes de fonctionnement.

Les produits des services (chapitre 70)

Ils évolueraient en moyenne sur la période de 38% entre 2024 et 2028.

L'augmentation prévue en 2024 est due principalement aux refacturations du budget principal sur les budgets annexes suite notamment à la reprise de la collecte des déchets.

A partir de 2025, le taux d'évolution projeté est fixé à +2% par an.

	Rétrospective	Prospective					
		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Prod. services, domaine, ventes (chap 70)	1 911 500 €	5 406 040 €	5 514 161 €	5 624 444 €	5 736 933 €	5 851 672 €	
Évolution n-1	7,12%	182,82%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%



La fiscalité (chapitre 73)

Les produits de la fiscalité constituent les principales ressources de l'Agglomération.

Levier majeur à l'équilibre du budget, la prospective ne prend pas en compte d'évolution pour les taux de fiscalité ménage,

Les recettes simulées liées à la TEOM sont harmonisées autour de deux taux :

- Taux de 14,75% sur la zone 2 (Saint-Maximin et Brignoles)
- Taux de 13,75% sur la zone 1 (pour les autres communes)

La fiscalité se décompose en plusieurs catégories :

	Rétrospective		Prospective			
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Attribution de compensation	326 986 €	326 986 €	326 986 €	326 986 €	326 986 €	326 986 €
Évolution n-1	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Impôts directs locaux	15 114 943 €	16 738 014 €	16 010 932 €	16 311 461 €	16 618 001 €	16 930 672 €
Évolution n-1	4,69%	10,74%	- 4,34%	1,88%	1,88%	1,88%
CVAE	3 748 506 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Évolution n-1	6,90%	- 100,00%				
TASCOM	1 418 269 €	1 387 523 €	1 387 523 €	1 387 523 €	1 387 523 €	1 387 523 €
Évolution n-1	15,21%	- 2,17%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
IFER	1 535 286 €	1 615 324 €	1 655 707 €	1 697 100 €	1 739 527 €	1 783 015 €
Évolution n-1	12,33%	5,21%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
TEOM	20 552 938 €	21 483 572 €	21 913 243 €	22 351 508 €	22 798 538 €	23 254 509 €
Évolution n-1	10,59%	4,53%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Taxe de séjour	733 933 €	905 845 €	905 845 €	905 845 €	905 845 €	905 845 €
Évolution n-1	10,28%	23,42%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fraction comp TFPB et TH	16 423 531 €	20 168 005 €	20 168 005 €	20 571 365 €	20 982 792 €	21 402 448 €
Évolution n-1	2,73%	22,80%	0,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Total impôts et taxes	59 854 391,56 €	62 625 269,10 €	62 368 241,38 €	63 551 788,50 €	64 759 213,53 €	65 990 999,20 €



Agglomération
PROVENCE VERTE

Les attributions de compensation

La prospective financière ne prend pas en compte de révision des attributions de compensation, ce qui signifie que la recette correspondante est projetée à hauteur de 326 986,00 €

Impôts directs locaux

	Rétrospective	Prospective				
		2023	2024	2025	2026	2028
Produit de la CFE	8 869 537 €	9 402 528 €	9 590 579 €	9 782 390 €	9 978 038 €	10 177 599 €
Évolution n-1	12,85%	6,01%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	2 377 779 €	2 362 907 €	2 410 165 €	2 458 368 €	2 507 536 €	2 557 687 €
Évolution n-1	9,02%	- 0,63%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	2 813 738 €	2 966 402 €	3 025 730 €	3 086 245 €	3 147 970 €	3 210 929 €
Évolution n-1	8,10%	5,43%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	211 068 €	217 298 €	217 298 €	217 298 €	217 298 €	217 298 €
Évolution n-1	8,15%	2,95%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Produit des taxes directes (73111)	14 272 123 €	14 949 135 €	15 243 772 €	15 544 301 €	15 850 841 €	16 163 512 €
Évolution n-1	11,17%	4,74%	1,97%	1,97%	1,97%	1,97%
Taxe additionnelle au foncier non bâti (-731)	267 538 €	267 160 €	267 160 €	267 160 €	267 160 €	267 160 €
Évolution n-1	12,60%	- 0,14%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Rôles supplémentaires	575 282 €	1 521 719 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Évolution n-1	- 57,74%	164,52%	- 67,14%	0,00%	0,00%	0,00%
Surtaxe sur les logements vacants	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Évolution n-1						
Impôts directs locaux (art 73111)	15 114 943 €	16 738 014 €	16 010 932 €	16 311 461 €	16 618 001 €	16 930 672 €
Évolution n-1	4,69%	10,74%	- 4,34%	1,88%	1,88%	1,88%



Agglomération
PROVENCE VERTE

La prospective prend en compte les hypothèses suivantes :

- CFE, THRS, TFB, TFNB : évolution des bases : +2% et pas d'évolution des taux
- TAFNB : pas d'augmentation sur la période analysée
- Rôles supplémentaires : pour 2024 1,5M€ (montant réalisé) et 500 000€ par an à partir de 2025.

Autres recettes

- TASCOM : pas d'augmentation prévue.
- IFER : +2.5% par an.
- TEOM : évolution des bases à +2% et pas d'évolution des taux. Néanmoins, il est à noter que la prospective du BA collecte des déchets montre que pour couvrir le coût de la compétence, il est à prévoir une évolution sur 2026 ou 2027 des taux.
- Fraction de compensation à fiscalité transférée : figée en 2025 et +2% à partir de 2026
- Taxe de séjour : Collectée depuis 2019 par la CAPV, la taxe est reversée à l'Office Intercommunautaire de tourisme. La crise sanitaire de 2020 a eu un impact considérable sur l'économie touristique et donc sur le montant de la taxe de séjour collectée.
- FPIC : la prospective financière ne prévoit pas de réintégration à l'éligibilité au FPIC (inéligibilité depuis 2020).

Les dotations et participations (chapitre 74) en baisse (-0.39% sur la période en moyenne)

- Stabilité de la dotation d'intercommunalité.
- Écrêttement de la dotation de compensation (-2%)
- Suppression du FCTVA (initialement prévu dans le PLF 2025)
- Participations et subventions stables (0%)
- Suppression de la DCRTP (-211 469€) (initialement prévu dans le PLF 2025)



		Rétrospective		Prospective			
		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dotation d'intercommunalité des EPCI		3 165 298 €	3 188 710 €	3 188 710 €	3 188 710 €	3 188 710 €	3 188 710 €
Évolution n-1		1,26%	0,74%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Dotation de compensation des EPCI		2 355 332 €	2 317 701 €	2 271 347 €	2 225 920 €	2 181 402 €	2 137 774 €
Évolution n-1		- 0,58%	- 1,60%	- 2,00%	- 2,00%	- 2,00%	- 2,00%
FCTVA (art 744)		49 343 €	68 962 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Évolution n-1		73,43%	39,76%	- 100,00%			
Participations (art 747)		3 334 757 €	3 400 000 €	3 400 000 €	3 400 000 €	3 400 000 €	3 400 000 €
Évolution n-1		25,29%	1,96%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Compensations TFB Locaux industriels		948 442 €	1 030 870 €	1 051 487 €	1 072 517 €	1 093 967 €	1 115 847 €
Évolution n-1		34,70%	8,69%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Compensations fiscales (art 748)		498 826 €	533 446 €	533 446 €	533 446 €	533 446 €	533 446 €
Évolution n-1		9,93%	6,94%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
D.C.R.T.P (art 748312)		232 608 €	211 469 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Évolution n-1		0,00%	- 9,09%	- 100,00%			
Dotations		10 584 607 €	10 751 158 €	10 444 990 €	10 420 593 €	10 397 525 €	10 375 776 €
Évolution n-1		10,54%	1,57%	- 2,85%	- 0,23%	- 0,22%	- 0,21%

1.2 Une prévision d'évolution des dépenses de fonctionnement maîtrisée

Les charges à caractère général

La prévision d'augmentation pour 2024 est notamment destinée à prendre en compte l'ouverture de nouvelles structures (nouvelles crèches, ainsi que la prise en compte des charges de la Croisée des Arts). A partir de 2025, les dépenses seront stabilisées avec un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement de +2%. S'agissant des coûts de fonctionnement et d'entretien des bâtiments, un contrôle de gestion va être mis en place. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du décret tertiaire, la CAPV est dans l'obligation de s'inscrire dans une démarche de réduction de la dépense énergétique. Ainsi, tout ou partie des bâtiments (privés et publics) qui hébergent des activités tertiaires, et dont la surface au sol cumulée liée à cette activité est égale ou supérieure à 1000 m², doit diminuer sa consommation d'énergie de 40% en 2030, de 50% en 2040 et de 60% en 2050, par rapport à l'année 2010.



Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel augmentent fortement en 2022, 2023 et 2024 du fait notamment du renforcement et du développement des services opérationnels et supports (comprenant les transferts de compétences). A partir de 2025, prise en compte d'un taux d'évolution entre +3% et +2% par an pour les charges en personnel, intégrant l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

	Rétrospective		Prospective			
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Charges à caractère général (chap 011)	3 722 022 €	4 524 694 €	4 615 188 €	4 707 492 €	4 801 641 €	4 897 674 €
Évolution n-1	10,67%	21,57%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	11 880 751 €	16 065 837 €	16 560 000 €	16 891 200 €	17 229 024 €	17 573 604 €
Évolution n-1	10,24%	35,23%	3,08%	2,00%	2,00%	2,00%

Le chapitre 014 « Atténuations de charges »

- Attributions de compensation : maintien des attributions de compensation historiques, pas de révision libre des AC dans le cadre de l'exercice de la compétence eaux pluviales.
- Maintien d'une Dotation Solidarité Communautaire de 1,2M€ jusqu'en 2028 conformément aux engagements du PFF
- Pas de contribution au FPIC

	Rétrospective		Prospective			
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Attribution de compensation (art 739211)	9 040 600 €	9 040 600 €	9 040 600 €	9 040 600 €	9 040 600 €	9 040 600 €
Évolution n-1	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Dotation de solidarité communautaire (art 739212)	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €
Évolution n-1	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
FNGIR (art 739221)	990 587 €	990 587 €	990 587 €	990 587 €	990 587 €	990 587 €
Évolution n-1	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres reversements (autres art 739)	324 065 €	400 000 €	325 000 €	325 000 €	325 000 €	325 000 €
Évolution n-1	685,60%	23,43%	- 18,75%	0,00%	0,00%	0,00%
Atténuation de produit (chap 014)	11 555 252 €	11 631 187 €	11 556 187 €	11 556 187 €	11 556 187 €	11 556 187 €
Évolution n-1	2,51%	0,66%	- 0,64%	0,00%	0,00%	0,00%

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes

Ce chapitre augmenterait en moyenne de 1,88% sur la période :

- Subvention au BA transport : 5,1M€ en 2025, puis +2% à partir de 2026
- Contingent et participation + 2% en moyenne sur la période

Évolution du coût de la compétence GEMAPI auprès des syndicats et satellites (SABA, SMA et SIBVH) +2%

Compétence déchets : évolution conforme aux produit de TEOM perçus.

	Rétrospective		Prospective				
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Contributions obligatoires	27 551 421 €	29 436 276 €	30 029 106 €	30 629 688 €	31 242 282 €	31 867 129 €	
Évolution n-1	5,10%	6,84%	2,01%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Subventions versées	4 051 030 €	4 877 468 €	4 975 017 €	5 074 518 €	5 176 008 €	5 279 528 €	
Évolution n-1	- 6,73%	20,40%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Subvention d'équilibre des budgets annexes	4 748 505 €	5 009 207 €	5 109 391 €	5 211 579 €	5 315 811 €	5 422 127 €	
Évolution n-1	41,42%	5,49%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Autres charges de gestion courante	531 032 €	700 000 €	550 000 €	550 000 €	550 000 €	550 000 €	
Évolution n-1	44,22%	31,82%	- 21,43%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	36 881 988 €	40 022 951 €	40 663 515 €	41 465 785 €	42 284 101 €	43 118 784 €	
Évolution n-1	7,57%	8,52%	1,60%	1,97%	1,97%	1,97%	1,97%

Plus globalement, la CAPV a initié depuis 2022 une démarche de concertation avec les divers syndicats et organismes qu'elle finance pour mettre en cohérence l'évolution des demandes de participation avec les engagements pris dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal.

Une démarche de contrôle de gestion vis-à-vis des satellites de la CAPV sera poursuivie visant à la fois à réaliser un contrôle interne des actions réalisées et des coûts engagés (GEMAPI, SMPVV, OT, SIVED).

1.3 Prévisions d'évolution des recettes d'investissement de 2021 à 2026

La prospective financière prend en compte près de 80M€ d'euros de dépenses d'équipements entre 2024 et 2028 soit entre 15 et 18 M€ par an.

Pour financer ce programme d'investissement ambitieux, la CAPV aurait recours sur la période à :

- 22,9M€ de financement externe (subventions)
- 26M€ d'emprunt
- 3M€ de Mécénat
- Le reste provient de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (Épargne nette)



	Rétrospective	Prospective				
		2023	2024	2025	2026	2027
FCTVA (art 10222)	464 138 €	1 179 802 €	1 500 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €
Évolution n-1	50,87%	154,19%	27,14%	20,00%	0,00%	0,00%
Subventions (chap 13)	1 556 219 €	1 020 710 €	3 000 000 €	3 600 000 €	3 600 000 €	3 600 000 €
Évolution n-1	- 28,25%	- 34,41%	193,91%	20,00%	0,00%	0,00%
Autres immobilisations financières (chap 27)	114 861 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Évolution n-1	- 49,49%	- 100,00%				
Autres recettes	40 083 €	0 €	0 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Évolution n-1	- 93,25%	- 100,00%			0,00%	0,00%
Sous-total recettes d'investissement	2 175 300 €	2 200 512 €	4 500 000 €	6 400 000 €	6 400 000 €	6 400 000 €
Évolution n-1	- 38,66%	1,16%	104,50%	42,22%	0,00%	0,00%
Emprunts prospective (art 16 hors 166)	0 €	0 €	846 462 €	7 818 572 €	8 625 724 €	9 454 212 €
Évolution n-1				823,68%	10,32%	9,60%
Total des recettes réelles d'investissement	2 175 300 €	2 200 512 €	5 346 462 €	14 218 572 €	15 025 724 €	15 854 212 €
Évolution n-1	- 38,66%	1,16%	142,96%	165,94%	5,68%	5,51%

1.4 Prévision d'évolution des dépenses d'investissement

Pour réaliser 80 M€ de dépenses d'équipement sur la période, les marges de manœuvres de l'Agglomération sont les suivantes :

- La maîtrise de toutes les charges de fonctionnement avec des taux d'évolution des dépenses contraints,
- L'optimisation de ses recettes avec la recherche de cofinancements publics et privés (mécénat et autres montages juridiques innovants limitant les investissements de l'Agglomération),
- La gestion de son patrimoine foncier
- Le développement d'activités et/ou de services assurant des recettes pérennes
- Le recours à l'emprunt



2. Les grandes tendances de la prospective 2024/2028

2.1 Impacts sur les niveaux d'épargne

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes de fonctionnement	74 391 176 €	80 101 548 €	79 495 393 €	80 764 826 €	82 061 672 €	83 386 447 €
Épargne de gestion	9 304 161 €	7 865 742 €	5 761 073 €	5 448 246 €	5 143 643 €	4 842 834 €
Épargne brute	8 907 455 €	7 471 072 €	5 431 271 €	5 136 516 €	4 586 883 €	4 017 953 €
Taux d'épargne brute (en %)	12,12 %	9,33 %	6,83 %	6,36 %	5,59 %	4,82 %
Épargne nette	7 621 243 €	6 177 899 €	4 122 398 €	3 781 428 €	2 974 276 €	2 145 787 €

On constate que les niveaux d'épargne nette restent très satisfaisants :

2024 : 6,1M€

2025 : 4,1M€

2026 : 3,7M€

2027 : 2,1M€

Même si l'épargne nette a tendance à baisser à horizon 2028, le niveau de celle-ci reste satisfaisant.

2.2 Impacts sur l'endettement

Le niveau d'endettement reste faible. En effet entre 2024 et 2028, la capacité de désendettement reste en dessous du seuil d'alerte des 12 ans.

	Rétrospective	Prospective				
		2023	2024	2025	2026	2027
Dette en cours						
Capital Restant Dû (au 01/01)	19 381 010 €	18 094 798 €	16 801 625 €	15 492 752 €	14 167 595 €	12 862 440 €
Remboursement en capital de la dette	1 286 212 €	1 293 174 €	1 308 873 €	1 325 157 €	1 305 155 €	1 248 938 €
Intérêts de la dette en cours (art 66111)	396 706 €	394 670 €	329 802 €	282 104 €	254 531 €	231 513 €
Dette de la prospective						
Emprunts prospective	0 €	0 €	846 462 €	7 818 572 €	8 625 724 €	9 454 212 €
Prospective CRD (capital restant dû)	0 €	0 €	0 €	846 462 €	8 635 102 €	16 953 373 €
Remboursement en capital de la dette	0 €	0 €	0 €	29 932 €	307 453 €	623 228 €
Intérêts de la dette de la prospective	0 €	0 €	0 €	29 626 €	302 229 €	593 368 €
Dette totale						
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	19 381 010 €	18 094 798 €	16 801 625 €	16 339 213 €	22 802 697 €	29 815 813 €
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	18 094 798 €	16 801 625 €	16 339 213 €	22 802 697 €	29 815 813 €	37 397 859 €
Remboursement capital de la dette	1 286 212 €	1 293 174 €	1 308 873 €	1 355 088 €	1 612 607 €	1 872 166 €
Intérêts de la dette (art 66111)	396 706 €	394 670 €	329 802 €	311 730 €	556 759 €	824 881 €
Annuités	1 682 918 €	1 687 843 €	1 638 675 €	1 666 818 €	2 169 367 €	2 697 047 €



	Rétrospective		Prospective				
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Ratio de désendettement	2	2	3	4	7	9	
Évolution n-1	- 11,73%	10,71%	33,77%	47,57%	46,42%	43,19%	

2.2 Impacts sur le fonds de roulement

	Rétrospective		Prospective				
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Fonds de roulement en début d'exercice	14 623 288 €	15 299 831 €	13 531 142 €	8 000 000 €	8 000 000 €	8 000 000 €	
Résultat de l'exercice	676 543 €	- 1 768 689 €	- 5 531 142 €	0 €	0 €	0 €	
Fonds de roulement en fin d'exercice	15 299 831 €	13 531 142 €	8 000 000 €	8 000 000 €	8 000 000 €	8 000 000 €	

La CAPV puisera environ 7,2M€ dans son fonds de roulement entre 2024 et 2025. A partir de 2026, celui-ci se stabilise à 8M€.

CONCLUSION

La rétrospective montre que la CAPV dispose de marges de manœuvre intéressantes pour mettre en œuvre ses compétences et soutenir les communes-membres. Elle dispose d'une capacité d'investissement lui permettant de répondre aux enjeux du territoire. La stratégie financière qu'elle a mis en œuvre depuis sa création lui permet aujourd'hui de disposer d'une assise financière solide pour mener à bien son projet de territoire.

SOUS RÉSERVE

De maîtriser ses dépenses de fonctionnement et de respecter les taux-plafond d'évolution déterminés développés dans le présent rapport selon les politiques publiques.

Néanmoins, compte tenu des incertitudes relatives au projet de loi de finances 2025 et aux proportions dans lesquelles les collectivités devront contribuer au redressement des comptes publics, il convient de noter que la présente prospective doit être prise avec des précautions.

Dans tous les cas, la stratégie financière devra être révisée et le pacte financier et fiscal amendé.



Partie 4 - LE BUDGET 2025, UN BUDGET PRUDENT ET SOUS LE SIGNE DU STATU QUO

Dans un contexte politique et économique incertain, le BP 2025 est un budget prudent et qui est placé sous le signe du statu quo

A - LES RÉSULTATS PROVISOIRES 2024

1. Budget principal

RÉSULTATS PROVISOIRES 2024 - Budget Principal										
	Résultat de clôture 2023	Recettes 2024	Dépenses 2024	Résultat exercice 2024	Résultat de clôture 2024	Rar Recettes	Rar Dépenses	Résultat cumulé 2024	Affectation 1068	Report
Investissement	-4 236 809,80 €	12 414 983,59 €	12 815 637,69 €	-400 654,10 €	-4 637 463,90 €	2 206 830,59 €	1 960 870,66 €	-4 391 503,97 €		-4 637 463,90 €
Fonctionnement	13 388 739,81 €	79 700 679,39 €	75 698 811,30 €	4 001 868,09 €	17 390 607,90 €			17 390 607,90 €	-4 391 503,97 €	12 999 103,93 €
Total	9 151 930,01 €	92 115 662,98 €	88 514 448,99 €	3 601 213,99 €	12 753 144,00 €	2 206 830,59 €	1 960 870,66 €	12 999 103,93 €	-4 391 503,97 €	8 361 640,03 €

2 - Budget annexe Collecte

RÉSULTATS PROVISOIRES 2024 - BA Collecte des Déchets										
	Résultat de clôture 2023	Recettes 2024	Dépenses 2024	Résultat exercice 2024	Résultat de clôture 2024	Rar Recettes	Rar Dépenses	Résultat cumulé 2024	Affectation 1068	Report
Investissement	-399 006,26 €	2 446 718,23 €	3 259 986,29 €	-813 268,06 €	-1 212 274,32 €			650 002,17 €	-1 862 276,49 €	
Fonctionnement	3 327 556,22 €	24 824 394,29 €	21 359 282,07 €	3 465 112,22 €	6 792 668,44 €			6 792 668,44 €	-1 862 276,49 €	4 930 391,95 €
Total	2 928 549,96 €	27 271 112,52 €	24 619 268,36 €	2 651 844,16 €	5 580 394,12 €			650 002,17 €	4 930 391,95 €	-1 862 276,49 €
										3 718 117,63 €

3 - Budget annexe Nicopolis

RÉSULTATS PROVISOIRES 2024 - BA Nicopolis										
	Résultat de clôture 2023	Recettes 2024	Dépenses 2024	Résultat exercice 2024	Résultat de clôture 2024	Rar Recettes	Rar Dépenses	Résultat cumulé 2024	Affectation 1068	Report
Investissement	-10 083 238,62 €	15 919 905,26 €	17 143 187,15 €	-1 223 281,89 €	-11 306 520,51 €			-11 306 520,51 €		-11 306 520,51 €
Fonctionnement	11 151 763,17 €	16 184 034,06 €	16 464 288,95 €	-280 254,89 €	10 871 508,28 €			10 871 508,28 €		10 871 508,28 €
Total	1 068 524,55 €	32 103 939,32 €	33 607 476,10 €	-1 503 536,78 €	-435 012,23 €			-435 012,23 €		-435 012,23 €

4. Budget annexe Spanc

RÉSULTATS PROVISOIRES 2025 - BA SPANC										
	Résultat 2023	Recettes 2024	Dépenses 2024	Résultat 2024	Résultat clôture 2024	Rar dépenses	Rar recettes	Résultat cumulé 2024	Affectation	Reports
Investissement	32 335,61 €	573,61 €	33 749,49 €	-33 175,88 €	-840,27 €			-840,27 €		-840,27 €
Fonctionnement	143 397,87 €	638 638,19 €	403 886,97 €	234 751,22 €	378 149,09 €			378 149,09 €	-840,27 €	378 149,09 €
Total	175 733,48 €	639 211,80 €	437 636,46 €	201 575,34 €	377 308,82 €			377 308,82 €	-840,27 €	377 308,82 €

5 Budget annexe Transports

RÉSULTATS PROVISOIRES 2024 - BA TRANSPORTS										
	Résultat de clôture 2023	Recettes 2024	Dépenses 2024	Résultat exercice 2024	Résultat de clôture 2024	Rar recettes	Rar Dépenses	Résultat cumulé	Affectation 1068	Reports
Investissement	82 320,55 €	181 888,26 €	198 452,83 €	-16 564,57 €	65 755,98 €		210 532,99 €	-144 777,01 €		65 755,98 €
Fonctionnement	710 749,17 €	9 156 126,70 €	9 034 373,08 €	121 753,62 €	832 502,79 €			832 502,79 €	-144 777,01 €	687 725,78 €
Total	793 069,72 €	9 338 014,96 €	9 232 825,91 €	105 189,05 €	898 258,77 €		210 532,99 €	687 725,78 €	-144 777,01 €	753 481,76 €

6 – Budget annexe Eau

RÉSULTATS PROVISOIRES 2024 - BA EAU										
	Résultat de clôture 2023	Recettes 2024	Dépenses 2024	Résultat exercice 2024	Résultat de clôture 2024	Rar Recettes	Rar Dépenses	Résultat cumulé	Affectation 1068	Report
Investissement	317 414,62 €	1 530 311,84 €	2 124 007,72 €	-593 695,88 €	-276 281,26 €	1 135 288,74 €	1 564 670,47 €	-705 662,99 €		-276 281,26 €
Fonctionnement	3 985 947,74 €	3 829 607,92 €	3 636 549,16 €	193 058,76 €	4 179 006,50 €			4 179 006,50 €	-705 662,99 €	3 473 343,51 €
Total	4 303 362,36 €	5 359 919,76 €	5 760 556,88 €	-400 637,12 €	3 902 725,24 €	1 135 288,74 €	1 564 670,47 €	3 473 343,51 €	-705 662,99 €	3 197 062,25 €

7 – Budget annexe Assainissement

RÉSULTATS PROVISOIRES 2024 - BA ASSAINISSEMENT										
	Résultat de clôture 2023	Recettes 2024	Dépenses 2024	Résultat exercice 2024	Résultat de clôture 2024	Rar recettes	Rar Dépenses	Résultat cumulé	Affectation 1068	Report
Investissement	1 197 663,14 €	2 067 103,92 €	5 384 236,51 €	-3 317 132,59 €	-2 119 469,45 €	1 942 503,00 €	638 474,78 €	-815 441,23 €		-2 119 469,45 €
Fonctionnement	5 486 888,55 €	3 904 508,28 €	3 377 646,79 €	526 861,49 €	6 013 750,04 €			6 013 750,04 €	-815 441,23 €	5 198 308,81 €
Total	6 684 551,69 €	5 971 612,20 €	8 761 883,30 €	-2 790 271,10 €	3 894 280,59 €	1 942 503,00 €	638 474,78 €	5 198 308,81 €	-815 441,23 €	3 078 839,36 €

B - LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2025

1. Section de Fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	Total budget 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Taux Évolution
011 charges a caractère général	6 410 789,22 €	6 334 666,17 €	3 400 264,32 €	6 441 302,80 €	0,48%
012 charges de personnel et frais assimilés	17 870 170,76 €	17 870 170,76 €	16 062 754,23 €	18 396 295,82 €	2,94%
014 atténuations de produits	11 825 643,00 €	11 877 643,00 €	11 620 702,54 €	11 918 700,00 €	0,79%
023 virement a la section d'investissement	10 338 424,62 €	10 338 424,62 €	- €	8 555 377,00 €	-17,25%
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	3 750 000,00 €	3 750 000,00 €	3 560 599,88 €	4 000 000,00 €	6,67%
65 autres charges de gestion courante	38 354 985,21 €	38 796 133,26 €	33 526 869,70 €	40 987 943,97 €	6,86%
66 charges financières	571 000,00 €	571 000,00 €	391 127,48 €	525 000,00 €	-8,06%
67 charges exceptionnelles	30 500,00 €	30 500,00 €	1 400,00 €	30 500,00 €	0,00%
68 dotations aux amortissements et provisions	209 851,75 €	209 851,75 €	- €	180 000,00 €	-14,23%
Total Dépenses de fonctionnement	89 361 364,56 €	89 778 389,56 €	68 563 718,15 €	91 035 119,59 €	1,87%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	Total budget 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Taux Évolution
002 résultat reporté de fonctionnement	13 388 739,81 €	13 388 739,81 €	- €	12 999 107,70 €	-2,91%
013 atténuations de charges	350 000,00 €	350 000,00 €	368 436,49 €	350 000,00 €	0,00%
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000,00 €	400 000,00 €	299 645,47 €	350 000,00 €	-12,50%
70 produits de services, du domaine & ventes diverses	5 195 850,76 €	5 260 350,76 €	4 893 637,21 €	5 241 761,44 €	0,88%
73 impôts et taxes	21 419 486,00 €	21 419 486,00 €	20 494 991,00 €	20 494 991,00 €	-4,32%
731 fiscalité locales	40 081 558,74 €	40 251 558,74 €	42 114 564,95 €	41 271 172,00 €	2,97%
74 dotations et participations	9 337 862,00 €	9 527 862,00 €	10 559 571,27 €	9 721 537,92 €	4,11%
75 autres produits de gestion courante	722 574,25 €	722 574,25 €	978 053,37 €	606 550,00 €	-16,06%
77 produits exceptionnels	- €	- €	3 020,00 €	- €	
Total Recettes de fonctionnement	90 896 071,56 €	91 320 571,56 €	79 711 919,76 €	91 035 120,06 €	0,15%



2. Section d'Investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	Total budget 2024	Réalisé 2024	BP 2025
021 virement de la section de fonctionnement	10 338 424,62 €	10 338 424,62 €	- €	8 555 377,00 €
024 produits des cessions d'immobilisations	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
040 opérations d'ordre de transfert entre sections	3 750 000,00 €	3 750 000,00 €	3 560 599,88 €	4 000 000,00 €
041 opérations patrimoniales	1 250 000,00 €	1 750 000,00 €	233 391,08 €	1 100 000,00 €
10 dotations,fonds divers et réserves	6 647 901,11 €	7 042 801,11 €	7 354 702,40 €	5 396 503,97 €
13 subventions d'investissement reçues	327 635,02 €	615 715,29 €	1 020 710,81 €	- €
16 emprunts et dettes assimilées	12 841 315,77 €	13 359 216,11 €	- €	18 457 356,00 €
27 autres immobilisations financières	8 839,00 €	8 839,00 €	- €	- €
rar recettes				2 206 830,59 €
Total Recettes	35 214 115,52 €	36 914 996,13 €	12 169 404,17 €	39 766 067,56 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	Total budget 2024	Réalisé 2024	BP 2025
001 résultat reporté d'investissement	4 236 809,80 €	4 236 809,80 €	- €	4 367 463,00 €
040 opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000,00 €	400 000,00 €	299 645,47 €	350 000,00 €
041 opérations patrimoniales	1 250 000,00 €	1 750 000,00 €	233 391,08 €	1 100 000,00 €
10 dotations,fonds divers et réserves	- €	688 422,27 €	568 422,27 €	120 000,00 €
13 subventions d'investissement reçues	32 000,00 €	32 000,00 €	- €	30 000,00 €
16 emprunts et dettes assimilées	1 420 000,00 €	1 420 000,00 €	1 321 499,24 €	1 310 100,00 €
20 immobilisations incorporelles	2 996 906,70 €	2 987 923,70 €	682 185,90 €	3 374 437,00 €
204 subventions d'équipement versées	8 343 299,07 €	8 343 299,07 €	1 440 254,38 €	9 619 188,79 €
21 immobilisations corporelles	8 561 724,64 €	8 063 696,64 €	2 280 525,99 €	9 766 227,00 €
23 immobilisations en cours	5 635 684,00 €	6 655 153,34 €	5 582 307,26 €	7 604 181,64 €
27 autres immobilisations financières	351 100,00 €	351 100,00 €	154 926,68 €	163 600,00 €
Rar Dépenses				1 960 870,66 €
Total Dépenses	33 227 524,21 €	34 928 404,82 €	12 563 158,27 €	39 766 068,09 €



Agglomération
PROVENCE VERTE

LES ÉQUILIBRES DU BP 2025

- Résultats repris au 002 en recette de fonctionnement : 12,9M€
- Virement à la section d'investissement en dépense d'investissement : 8,5M€
- Résultat repris au 001 en dépense d'investissement : 4,3M€
- Rar dépense d'investissement : 1,9M€
- Virement de la section de fonctionnement en recette d'investissement : 8,5M€
- Affectation du résultat en recette d'investissement : 4,3M€
- RAR recette d'investissement : 2,2M€
- Emprunt en recette d'investissement : 18,4M€



C - LES GRANDES ORIENTATIONS DU PB 2025



1. PETITE ENFANCE, CULTURE, SPORTS, SOCIAL : RENFORCER LA QUALITÉ DE VIE AU QUOTIDIEN

1.1 Petite Enfance : *Développer des structures d'accueil qui répondent aux besoins du territoire et garantir un accueil de qualité*

Pour maintenir l'équilibre sur le territoire de l'offre d'accueil, l'Agglomération doit continuer un développement raisonné des places en structures d'accueil collectives dans les secteurs en tension, tout en stimulant l'installation des assistantes maternelles dont le nombre à tendance à diminuer.

2025, sera donc consacré au développement des structures d'accueil afin de pouvoir répondre aux besoins diversifiés des familles, l'objectif étant d'accueillir l'enfant quelle que soit sa situation. Ainsi, pour 2025, le plan de développement de l'offre d'accueil prévoit notamment :

- Le lancement du projet de construction de la crèche du Val avec une prévision d'augmentation de 8 places supplémentaires amenant ainsi le territoire à 697 places.
- Le lancement des études de faisabilité pour la construction d'une crèche à la Roquebrussanne.
- L'augmentation du nombre de place AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle) sur la Courte Échelle à Brignoles
- La promotion du mode d'accueil individuel auprès des familles par les Relais Petite Enfance et accompagnement des assistantes maternelles dans leur installation.

En 2025, l'Agglomération s'attachera à poursuivre le travail garantissant la qualité de l'accueil de tous les établissements. Dans le cadre du décret NORMA, un audit bâtimenteraire de l'ensemble des structures petite enfance va être fait afin de définir l'ensemble des points techniques à revoir pour une remise aux normes réglementaires devra intervenir au 1er septembre 2026. Par ailleurs, certaines structures seront réhabilitées :

- Réhabilitation du bâtiment situé Impasse Pas de Grain à Brignoles, qui à terme accueillera la Halte-Garderie La Récréation au 1er étage et la crèche les Acrobates au rdc.
- Projet de réaménagement de la crèche de Rocbaron avec création d'une salle du personnel, d'un vestiaire et d'une zone de stockage, inexistants dans l'état actuel de la structure.
- Projet art, culture et patrimoine inter crèches (en régie) autour de l'écriture et la réalisation d'un album pour enfant, en collaboration avec une autrice et un illustrateur.
- Formation des professionnels petite enfance sur l'inclusion et l'accueil de l'enfant en situation de handicap afin de proposer aux familles une prise en charge de leur enfant dans les meilleures conditions possibles.

En 2025, un travail sera réalisé sur l'accompagnement à la parentalité afin de prévenir les difficultés. Ainsi, un certain nombre d'actions sera mis en œuvre dans ce domaine :

- Déroulé des parcours « devenir parents » sur 3 sites,
- Accompagnement et suivi de l'association « l'Appart' des familles » afin de maintenir un lieu ressources pour les familles à moins d'un quart d'heure de chaque administré,
- Nouvelle délocalisation de la Maison des Petits dans des locaux plus adaptés quartier des Cistes à Brignoles,
- 10ème édition de la journée de la Petite Enfance qui rassemble parents et enfants autour du jeu et du spectacle vivant.



1.2 Culture : Terre d'excellence culturelle

La Provence Verte dispose d'équipements et de dispositifs culturels variés. Elle a su établir entre eux, une synergie afin de créer une offre culturelle particulièrement riche, dynamique, complète, diversifiée, hétérogène, répartie sur le territoire et s'adressant à un panel de public diversifié.

- Le Musée des Comtes de Provence, programme majeur en Provence Verte

Le musée des Comtes de Provence, labellisé Musée de France, entame à compter de 2025, une métamorphose avec d'une part un projet d'envergure de réhabilitation du bâtiment, et d'autre part une refonte complète de sa muséographie. La livraison des travaux est prévue pour 2029.

En 2024, le musée a fermé ses portes au public. En 2025 se poursuivra le chantier des collections consistant aux opérations de traitement des collections (avec en priorité le tableau La Vierge allaitante et le sarcophage de La Gayolle), de détermination des besoins en restauration des œuvres, de conditionnements, de déplacements et de transferts nécessaires à la bonne marche du programme global. Dans le prolongement de cette opération, le diagnostic archéologique du bâtiment pourra être réalisé.

Le projet du Musée des comtes de Provence vise notamment à redonner une place centrale au Palais des Comtes de Provence inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques et à le positionner comme l'un des points majeurs d'attractivité du territoire et de Brignoles. L'objectif du programme est d'aménager le Palais des Comtes de Provence afin de relier Musée – Maison Le Guerrec (bâtiment des archives et salle d'exposition) – Maison Champey et de le concevoir comme un Pôle à caractère patrimonial, culturel, touristique et de le concevoir comme un lieu de vie.

Ce programme fait l'objet d'une démarche de mécénat financier portée par la Direction de l'Attractivité Territoriale dans une optique d'associer les acteurs économiques locaux à ce projet emblématique en Provence Verte.

- Le Musée des Gueules Rouges (MGR) diversifie son offre culturelle

Le MGR proposera un événementiel Escape Game de février jusqu'en septembre 2025 puis présentera une exposition d'art contemporain (2025-2026). Le programmes des actions relatives à l'Education Artistique et Culturelle (EAC) en partenariat avec les écoles seront reconduites.

Dans le même temps, seront finalisés le programme de travaux à conduire, le lancement des études muséographiques et la consultation pour un maître d'œuvre du programme en lien avec la Commune de Tourves.

- Le Centre d'Art Contemporain de Châteauvert (CACC)

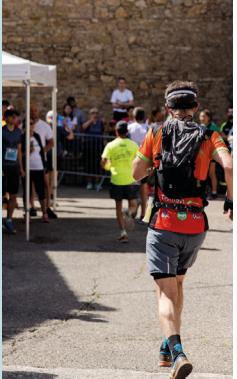
Expositions temporaires, résidences d'artistes, itinérance Hors les Murs, éducation artistique et culturelle, en 2025, le CACC poursuit sa dynamique pour faire rayonner l'art contemporain sur le territoire. En lien avec la Commune de Châteauvert, le CACC proposera une offre globale d'accueil à destination des partenaires économiques et touristiques locaux.

Dans le prolongement des travaux de rénovation du Centre réalisés les années précédentes, un programme de développement du jardin de sculpture sera mis en œuvre en 2025.

Deux expositions sont prévues cette année 2025.

- Le Réseau des Médiathèques, la lecture sous toutes ses formes

Fort du succès du réseau des Médiathèques, et dans l'objectif de faire de la Provence Verte un territoire engagé en faveur de la lecture publique, 2025 verra la signature du contrat de territoire lecture et la rédaction du nouveau projet scientifique et culturel. Dans le cadre de l'animation du réseau et des programmes transversaux, un jeu intermédiaire sera mis en place. De nouvelles structures communales devraient intégrer le Réseau.



- Le Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte (CIPV): un espace où la culture rayonne

Entériné par le conseil communautaire du 14 février 2020, le projet du CIPV est au cœur de la politique d'Éducation Artistique et Culturelle de l'Agglomération qui vise à permettre à tous les publics d'accéder à l'enseignement artistique. En outre, le Conservatoire œuvre également pour la diffusion d'artistes de qualité et le soutien à la création sur tout le territoire. L'année 2025 sera le point de départ des concertations dans l'objectif de la définition du nouveau projet d'établissement. Deux éléments seront produits en entrée de cette réflexion : le classement en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal et bilan des trois premières années du Projet d'établissement.

Les concerts itinérants en Provence Verte du CIPV au profit des communes-membres seront poursuivis. Enfin, la dynamique autour des musiques actuelles devrait permettre plusieurs rendez-vous dont un temps fort avec le festival Caméléon (3ème édition).

1.3 Sport : L'Agglomération Provence Verte, une terre sportive

En 2025, la 6ème édition du Marathon Var Provence Verte devrait permettre d'atteindre 2000 participants.

Par ailleurs, l'Agglomération continue de promouvoir la pratique du sport aquatique qui joue un rôle essentiel pour la santé physique et mentale de chacun et qui est facteur de cohésion sociale. Il s'agit également de soutenir la place du sport à l'école en contribuant à l'apprentissage des savoirs sportifs fondamentaux avec le savoir nager.

Enfin, 2025 permettra de connaître les résultats de l'étude d'opportunité et de faisabilité concernant la piscine de Garéoult. Pour le projet de centre aquatique à Saint-Maximin, le projet demeure soumis à la levée de l'arrêté préfectoral n°DDTM/SEBIO/2023-08 du 26 janvier 2023 interdisant tout apport d'effluent supplémentaire dans la station d'épuration.

2. HABITAT, COHÉSION SOCIALE, POLITIQUE DE LA VILLE, SANTÉ, LA PROVENCE VERTE S'ENGAGE POUR LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS



Programme Local de l'Habitat (PLH), Conférence Intercommunale du Logement, Programme d'intérêt général (PIG) « Habiter Mieux et louer Mieux en Provence Verte », soutien aux Plans Façades communaux pour une redynamisation des centres anciens, les objectifs de l'Agglomération sont d'améliorer le parcours résidentiel des habitants du territoire, de soutenir les propriétaires privés, les bailleurs sociaux et les communes œuvrant pour la lutte contre l'habitat insalubre et/ou indigne, la rénovation énergétique des habitats.

Venir en aide à toutes celles et tous ceux qui sont dans le besoin c'est plus qu'un devoir, c'est un engagement au cœur des priorités de l'Agglomération Provence Verte. Cet accompagnement se fait au travers de différentes instances, complémentaires entre elles et nécessaires pour aboutir à une action publique de proximité. En 2025, l'Agglomération renforce ses actions en faveur de la prévention de la délinquance en établissant un lien partenarial essentiel avec la Gendarmerie Nationale au travers de deux actions : le financement d'un intervenant social en gendarmerie et le financement de la création d'une salle Mélanie.





3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉCONOMIE, AGRICULTURE, TOURISME, MOBILITÉS, INFRASTRUCTURES : INNOVER POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1 Aménagement du territoire

En 2025, l'Agglomération entend se saisir activement des outils de planification spatiale essentiels pour l'aménagement de son territoire, ce qui permettra d'avoir une réelle stratégie intégrée pour le développement de ses compétences. En outre, depuis 2024, la CAPV est compétente en matière de règlement local de publicité extérieure, ainsi l'approbation du nouveau RLPI devrait être effective en 2025/2026. Par ailleurs, l'Agglomération poursuivra son accompagnement des communes-membres dans la définition de leur zone d'accélération des énergies renouvelables (ZaENR).

3.2 Économie – Agriculture – Tourisme – Formation

En 2025, l'Agglomération renforce son appui au développement de l'économie, qu'elle soit artisanale, commerciale, tertiaire, agricole ou touristique.

• Tourisme

En 2025, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement touristique, les temps forts porteront sur les projets phares suivants :

- « Redécouvrir la Nationale 7 » afin de valoriser cette route française mythique, symbole des vacances, qui traverse la Provence Verte, au travers d'un réseau national des communes et territoires concernés. Pour 2025 sont prévues des créations et poses de signalétiques ainsi qu'une étude sur le projet de l'ancienne SNCF gare en vue d'une immersion sur la N7 et la réalisation de contenus pour alimenter l'application Archistoire
- « Favoriser la découverte par les activités de plein air avec l'itinérance » visant à proposer une offre de circuits vélo et piédestres conçue par les acteurs locaux (communes, clubs, OTI, PNR). Il s'agira notamment de structurer une offre de services connexes favorisant la consommation touristique dans les hébergements et les commerces locaux avec l'installation de consignes à vélo sécurisées destinées à faciliter la découverte des villages et la consommation dans les commerces locaux. Elles complèteront les arceaux déjà installés. Ce projet pourra être revu selon l'activation des programmes prévus de financements (programme ALVEOLE +).
- « Promouvoir le terroir et les savoir-faire avec l'artisanat d'art » en vue de proposer une offre de découvertes des artisans d'art, ambassadeurs des savoir-faire, en structurant un accueil du public touristique et les animations autour des métiers d'art (Journées Européennes des Métiers d'Art à l'Abbaye de La Celle, Journées Européennes du Patrimoine, ...)

• Agriculture

L'enjeu majeur 2025 porte sur l'irrigation des terres agricoles et la valorisation des productions agricoles, par la réalisation d'aménagements hydrauliques avec la Société du Canal de Provence afin de développer un réseau d'irrigation essentiel pour le territoire.

Zones Agricoles protégées (ZAP) : avec un objectif ambitieux de 15 Zones Agricoles Protégées (ZAP) instaurées d'ici la fin de l'exercice, la Communauté entend poursuivre sa politique foncière en 2025. À ce jour, 6 ZAP restent à finaliser pour atteindre cet objectif stratégique sur l'ensemble du territoire.

En 2025, l'arrivée d'un chargé de projet dédié à l'animation du Projet alimentaire territorial permettra de relancer une dynamique du projet.



• Économie



Afin d'entrer dans une phase opérationnelle de transfert et d'intégration des espaces économiques, des accompagnements partenariaux permettront de faciliter le transfert du patrimoine foncier économique des communes-membres vers la CAPV. Cette réintégration permettra d'engager une réflexion autour de la requalification et de la destination des zones d'activités afin de valoriser et de promouvoir ces espaces dans une optique d'accroissement de l'attractivité du territoire et en lien avec les opérations de revitalisation de territoire (ORT).

Le projet Nicopolis EIT (Ecologie Industrielle Territoriale) vise à faire émerger une démarche d'EIT en Provence Verte, au travers d'une animation d'intelligence collective centrée sur la Zone d'Activité de Nicopolis. La Communauté d'Agglomération de la Provence Verte souhaite mettre en valeur les gestes et projets vertueux des entreprises sur cette zone-pilote, tout en gardant une vision territoriale de potentiels et de synergies.

Le projet repose sur 3 objectifs principaux :

- Faire connaître l'EIT, ses enjeux, sa méthodologie et ses impacts positifs (économiques, écologiques et sociaux). Des cas concrets illustreront ces notions.
- Construire un écosystème d'acteurs économiques engagés et motivés par l'EIT sur la zone de Nicopolis. Une série d'événements permettront de fédérer ces acteurs.
- Amorcer les réflexions et découvrir les outils de l'EIT. Un travail d'étude et de pré-enquête viendra définir les axes prioritaires de l'EIT en Provence Verte.

Cette démarche repose sur une animation collaborative avec le soutien de structures locales : l'association Ecoscience Provence (formé à l'EIT par l'ADEME), la CCI et la CMA œuvreront pour atteindre ces objectifs et préparer l'EIT et l'optimisation des ressources en Provence Verte.

Étude pour la requalification de la ZAE des Consacs

La zone d'activités économiques des Consacs a connu une évolution significative depuis sa création. Son modèle actuel nécessite une rénovation approfondie afin de s'adapter aux nouveaux défis économiques et écologiques, tout en favorisant le développement et l'attrait du territoire. L'objectif principal est d'initier une requalification de la zone d'activités, visant à rationaliser l'utilisation du foncier, à optimiser l'implantation des entreprises sans créer de concurrence directe avec les commerces du centre-ville, et à introduire une mixité fonctionnelle compte tenu de sa proximité avec le cœur urbain.

Cette démarche englobe une vision globale de revitalisation, cherchant à établir un équilibre dynamique entre les différentes activités économiques tout en renforçant l'interaction positive avec le centre-ville. Le projet envisagé se fixe donc plusieurs objectifs ambitieux, notamment l'examen des possibilités de requalification dans le respect des principes de la zéro artificialisation nette. Il projette la mobilisation du foncier déjà anthroposé pour en imaginer la densification à vocation économique, et ainsi contribuer à l'effort de sobriété foncière, tout en intégrant une dimension environnementale indissociable de la revalorisation de cette zone économique.

Une attention particulière sera accordée à l'identification des friches industrielles pouvant être réhabilitées pour répondre aux besoins actuels et futurs, contribuant ainsi à une transformation positive et durable de la zone d'activités des Consacs.



Modernisation de la signalétique des ZAE

Le projet de modernisation de la signalétique directionnelle et des totems représente une initiative stratégique clé, répondant à des besoins essentiels en matière de visibilité, d'orientation et d'attractivité du territoire. En investissant dans cette modernisation, la CAPV affirme son engagement à favoriser le développement économique local tout en améliorant la qualité de l'environnement pour les entreprises, les visiteurs et les habitants. Ce projet vise à actualiser le mobilier d'accueil, de repérage, de localisation et d'information, garantissant ainsi une expérience utilisateur optimisée et cohérente.

En outre, cette initiative répond également à un impératif réglementaire, en assurant la mise en conformité avec les règlements locaux de publicité, notamment par la suppression de toutes les préenseignes non autorisées. Cette démarche contribue à l'harmonisation visuelle du territoire, renforçant ainsi l'image de la CAPV comme une destination moderne et attrayante.

Le projet dépasse le simple rafraîchissement visuel pour créer un environnement cohérent, moderne et fonctionnel pour tous les usagers. Le programme global de signalétique sera conçu en respectant l'identité visuelle de l'Agglomération Provence Verte, tout en assurant durabilité, lisibilité et fonctionnalité. La mise en œuvre de cette vision se fera de manière phasée, en commençant par un site pilote : la zone d'activités de Nicopolis. La stratégie consistera à appliquer les enseignements et les bonnes pratiques développées dans cette zone pour ensuite les déployer dans les autres zones économiques du territoire de la Provence Verte.

Études pour l'aménagement du secteur 5 de la ZAC de Nicopolis

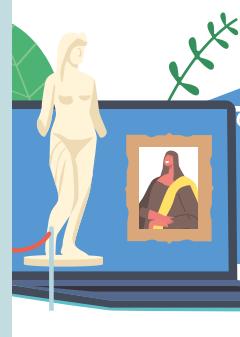
Le projet d'aménagement du secteur 5 de la Z.A.C de Nicopolis à Brignoles, s'étendant sur 42 hectares, vise à créer un pôle économique innovant, soutenant les objectifs de développement de la Communauté d'Agglomération Provence Verte. Ce projet ambitionne d'attirer des entreprises des secteurs technologiques, de la santé, de l'environnement et des énergies renouvelables, en les intégrant dans un écosystème dynamique favorisant l'innovation et la recherche. L'aménagement de ce secteur permettra également de soutenir les entreprises locales en leur offrant de nouveaux espaces pour leur expansion, tout en favorisant la création d'emplois à travers des partenariats académiques et des programmes de formation.

Le modèle de développement du secteur 5 repose sur trois axes principaux :

- Écosystème innovant : création d'un campus technologique avec des espaces de coworking, des laboratoires de recherche et des incubateurs pour startups, facilitant la collaboration entre entreprises thématiques.
- Économie circulaire : implantation d'entreprises spécialisées dans la valorisation des déchets et la réutilisation des matériaux, renforçant les circuits courts et réduisant l'empreinte carbone.
- Écoparc : création d'un espace dédié à la préservation de la biodiversité et à la dynamisation économique, incluant un pavillon événementiel, des hébergements, et des espaces modulables pour divers événements.

L'aménagement durable du secteur 5 intégrera la gestion des ressources énergétiques et hydrauliques, la mobilité verte avec des infrastructures pour transports doux, et la préservation de la biodiversité avec des corridors écologiques. L'établissement d'un plan-guide sera réalisé en 2025 pour définir les orientations d'aménagement, en tenant compte des aspects architecturaux, économiques, techniques, et paysagers, afin de garantir un développement équilibré et durable.





Les Rencontres économiques de la Provence Verte

Dans un contexte économique mondial en constante évolution, les institutions et les territoires doivent constamment innover et se réinventer pour rester compétitives. Pour l'agglomération Provence Verte, l'organisation de rencontres économiques rassemblant les acteurs de l'économie et de l'entrepreneuriat représente une opportunité stratégique majeure. Cet événement offrira un cadre propice à la réflexion, à l'échange et à la collaboration, tout en renforçant l'attractivité et le dynamisme de notre territoire.

L'organisation de rencontres économiques permettra de réunir des entrepreneurs, des chercheurs et des acteurs économiques locaux. Ces échanges seront l'occasion de débattre des défis économiques actuels, de partager des expériences et de trouver des solutions innovantes adaptées à notre territoire.

Ces rencontres offriront un espace privilégié pour discuter des tendances émergentes, des nouvelles technologies et des opportunités de marché. Elles encourageront les acteurs locaux à innover, à adopter de nouvelles pratiques et à collaborer pour développer des projets ambitieux et durables.

Par ailleurs, en rassemblant les principaux acteurs économiques de la région, ces rencontres faciliteront la création de réseaux et de partenariats. Les entreprises locales pourront ainsi bénéficier de nouvelles opportunités de collaboration, de financement et de croissance, tout en renforçant leur ancrage territorial.

Enfin, cet événement renforcera le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux startups qui sont souvent à la recherche de visibilité et de soutien. Les rencontres économiques leur offriront une plateforme pour présenter leurs projets, rencontrer des investisseurs potentiels et trouver des partenaires stratégiques. Cela contribuera à dynamiser l'écosystème entrepreneurial local et à favoriser l'émergence de nouvelles initiatives.

En organisant un tel événement, l'Agglomération Provence Verte se positionnera comme un centre de réflexion et d'innovation économique. Cela renforcera son image de territoire dynamique et attractif, capable d'attirer des talents, des entreprises et des investisseurs. Plusieurs axes thématiques pourront être proposés, puis éventuellement revus et réorientés annuellement en fonction de la thématique générale des rencontres économiques. En partant des piliers de l'attractivité économique : agriculture, tourisme, économie, ces rencontres aborderont ces thématiques au travers du prisme de l'innovation pour orienter les réflexions vers une durabilité et compétitivité du territoire.

L'organisation de rencontres économiques par l'Agglomération Provence Verte est une initiative stratégique qui répond aux besoins et aux aspirations de notre territoire. En favorisant l'échange, l'innovation et la collaboration, cet événement contribuera à renforcer le tissu économique local, à promouvoir notre région et à construire un avenir durable et prospère pour tous ses habitants. C'est une opportunité à saisir pour faire de la Provence Verte un modèle de dynamisme et de créativité économique.

Le mécénat

En 2025, l'Agglomération développera une série d'événements en faveur du mécénat autour du projet de métamorphose du Musée des Comtes de Provence.





3.3 Transports et Mobilité

L'Agglomération souhaite favoriser une mobilité organisée, maîtrisée et durable des habitants permettant ainsi de conserver la qualité de vie du territoire en développant des actions liées à la mobilité avec des nouveaux outils modernes et respectueux de l'environnement.

La volonté intercommunale est également de renforcer l'attractivité et l'accessibilité "tous modes" du territoire et d'organiser les déplacements "tous modes" au sein de la ville-centre et de ses communes environnantes. Il s'agit également de favoriser la mobilité de manière large et variée et de poser les bases d'un partenariat fort avec les autorités organisatrices de transports du territoire et des bassins de vie environnants.

Pour répondre à ces enjeux, en 2025, l'Agglomération poursuivra les actions et projets suivants :

- Mise aux normes d'accessibilité et de sécurisation des points d'arrêt et création des haltes routières, avec notamment le lancement d'un nouveau marché de mobilier urbain
- Création d'un Pôle d'Échange Multimodal sur Brignoles
- Mise en œuvre du Plan de Mobilité avec le déploiement du TAD sur le territoire
- Création et aménagement d'aires de covoiturage éco-responsables sur le territoire : ces aires seront équipées de bornes de recharges électriques, de boxes à vélos, de panneaux informations. Elles seront réalisées sur les communes de Brignoles, Rocbaron et Saint-Maximin.
- Développement de modes doux de déplacement : Le territoire intercommunal ne possède à ce jour aucune voie verte et très peu de pistes ou voies cyclables. La volonté est de mettre en place un projet global d'aménagement d'itinéraires cyclables avec l'objectif d'encourager et d'accompagner de nouveaux comportements de déplacement en développant des solutions de mobilité douce notamment l'usage du vélo afin de limiter et réduire le recours à la voiture individuelle et à lutter contre l'autosolisme. Cette orientation a débuté par le lancement en 2023 de travaux préparatoires (tronçons 1 et 2) sur le chemin de la Bauxite à Brignoles, qui est découpé en 10 tronçons. En 2025, il est prévu l'aménagement de la voie jusqu'au Censiés et selon possibilités, la poursuite des travaux préparatoires. Pour rappel, le coût du projet global d'aménagement est estimé à environ un million d'euros pour une durée de 3 ans. Ce projet a obtenu des financements dans le cadre du CRET (20 % d'aide) et appel à projet AVELO2.
- Poursuite du système de covoiturage sur le territoire intercommunal. En partenariat avec la société Karos, l'Agglomération a mis en place une solution de plateforme de covoiturage accessible à tous les habitants du territoire des 28 communes membres. Le coût de ce système de mobilité partagée (application personnalisée et accompagnement dans le déploiement) est de 31 878 euros par an. En 2025, il est prévu de continuer le travail avec la société Karos et les coûts liés à cette prestation seront entièrement supportée par le budget annexe Transport. Reconduction du dispositif d'aide pour l'achat de vélo neuf (Vélo à Assistance Electrique et vélo classique) Pour 2025, la Direction souhaite réaliser des études pour le Schéma cyclable, conforme aux préconisations du Plan de Mobilité simplifié. Ce document-cadre donnera les orientations cyclables et pistes de travail pour les années futures.
- Mise en œuvre du plan de mobilité avec la mise en place d'un service de transport à la demande (TAD). Un volet phare du Plan de Mobilité (PDM) simplifié de l'Agglomération est la mise en place du TAD en complémentarité du transport régulier et scolaire. La Direction souhaite étudier l'opportunité et la faisabilité de développer un service TAD afin de répondre aux besoins des habitants et de favoriser la mobilité de tous sur l'ensemble du territoire. En 2025, un travail sera engagé sur le marché TAD en parallèle du marché Transports collectifs.



4. GRAND CYCLE DE L'EAU, FORêt, DÉCHETS, SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : PARTAGER ET PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

4.1 Grand cycle de l'eau

Afin de garantir l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées, de protéger la santé et la sécurité des habitants, de préserver son environnement, l'Agglomération Provence Verte met en œuvre une gestion équilibrée de la ressource en eau. L'ensemble du cycle de l'eau est concerné :

Le petit cycle de l'eau qui relie l'habitation aux espaces naturels

Le grand cycle de l'eau qui régule notre climat et notre approvisionnement en eau douce

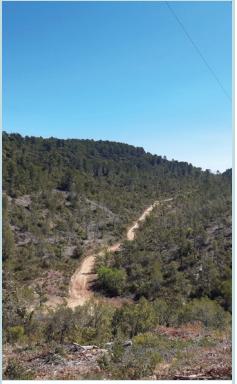
En 2025, dans le cadre de son action au quotidien pour garantir à l'ensemble de ses habitants l'accès à l'eau potable et le traitement des eaux usées dans le respect de l'environnement, les actions suivantes seront poursuivies :

Eau potable et assainissement collectif

- Des schémas directeurs pour une planification de travaux adaptée et raisonnée : des schémas directeurs eau potable et assainissement collectif sont en projets (Camps AEP, Forcalqueiret EU et AEP) ou en cours de réalisation (Méounes-lès-Montrieux AEP, Cotignac AEP, Néoules EU, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume EU, Vins-sur-Caramy AEP, Ste Anastasie EU et AEP, SIAE Ste Baume AEP). Ils permettront l'identification et la planification des travaux d'amélioration.
- Des travaux de réduction des eaux claires parasites (ECP) dans les réseaux d'assainissement collectif : Les ECP des réseaux d'eaux usées aboutissent à des dysfonctionnements des postes de pompage et, in fine de la station d'épuration par surcharges hydrauliques. Suite aux schémas directeurs, d'importants travaux de renouvellement de canalisations sont effectués sur les communes de Bras, Camps-la-Source, Carcès, Plan d'Aups, Le Val, Méounes-lès-Montrieux, La Roquebrussanne, Saint Maximin la Sainte Baume, Rougiers et Nans-les-Pins.
- Des reconstructions de station d'épuration : Organe indispensable au traitement des eaux usées de la zone collectée en assainissement collectif, cet équipement doit être parfois remis aux normes. Certaines installations sont en projet (Plan d'Aups, La Roquebrussanne et Saint Maximin la Sainte Baume) et d'autre en réalisation (Méounes-lès-Montrieux).
- Des travaux d'amélioration du rendement sont nécessaires afin d'assurer la préservation des ressources. Suite aux schémas directeurs, d'importants travaux de renouvellement de canalisations sont effectués sur les communes de Cotignac, Garéoult, La Roquebrussanne et Rougiers.
- Des travaux de diversification ou de sécurisation de la ressource en eau sont engagés sur les communes de Le Val, Rocbaron, La Roquebrussanne, Néoules, Cotignac, Carcès, Méounes-lès-Montrieux, SIAE Ste Baume, ex SIVU Issole, Pourrières, Mazaugues et Garéoult.
- A noter par ailleurs, qu'une étude globale sur le fonctionnement de la Régie des Eaux de la Provence Verte est en cours afin de pouvoir préparer l'organisation future d'exercice de la compétence. La restitution devrait intervenir courant 2025 et permettra de proposer le schéma organisationnel d'exercice de la compétence eau et assainissement à horizon 2027.

Assainissement non collectif

Plus de 18 000 équipements d'assainissement non collectif sont recensés sur le territoire. Le SPANC poursuivra la mise en production de son logiciel métier, ce qui permettra d'avoir une gestion intégrée de la compétence.



La Gémapi et les eaux pluviales urbaines

Pour 2025 et comme en 2024, la CAPV poursuivra la gestion globale de ces deux compétences, en accompagnant les communes sur l'entretien des réseaux EPU via les conventions de délégation en place et en soutenant les 4 syndicats GEMAPI (SMA, SMBVG, EPAGE MENELIK, EPAGE HuCA) intervenant sur le périmètre territorial. Au travers des participations versées, les études et travaux d'entretien des cours d'eau seront poursuivis ainsi que l'action 45 du PAPI de l'Argens, action de lutte contre les inondations sur la commune de Brignoles.

4.2 Forêt

La forêt constitue un maillon essentiel dans le paysage du territoire de la Provence Verte puisqu'elle recouvre 72 % de sa surface. Ces écosystèmes fragiles sont soumis au dérèglement climatique et à des épisodes de sécheresse de plus en plus croissants. C'est dans ce contexte que l'Agglomération Provence Verte œuvre activement à une politique pour la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) et à la protection de ses sites remarquables.

En 2025, la CAPV s'engage à réactualiser ses PIDAF afin d'avoir un document unique et stratégique. Les travaux programmés sur l'exercice permettront de sécuriser les pistes DFCI, 75 ha de forêt, de réhabiliter les bandes de roulement et de sécuriser les bandes débroussaillées de sécurité.

Enfin, des travaux de sécurisation et de remplacement des citernes d'eau seront conduits, en lien avec le SDIS83.

4.3 Déchets : objectifs réduction et valorisation

Depuis le 1er janvier 2024, l'Agglomération Provence Verte a repris l'exercice de sa compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » jusqu'alors déléguée au SIVED-NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération).

La reprise de la compétence a apporté ainsi une cohérence territoriale en allégeant les structures administratives et en offrant une meilleure lisibilité aux administrés tout en permettant une mutualisation des services.

L'Agglomération poursuivra en 2025 les objectifs de réduction et de valorisation des déchets déjà engagés. Une trentaine de flux de déchets différents resteront collectés quotidiennement via les 12 déchèteries et les 2 ressourceries du territoire.

Des solutions de tri par la dotation des usagers en milliers de bacs et composteurs, de sensibilisation des publics par plus de 600 interventions scolaires et des dizaines d'ateliers « zéro déchet » et de réparation seront poursuivies.

Les objectifs à atteindre sont à la hauteur des quantités d'ordures ménagères à traiter : près de 25 7280 tonnes en 2024, soit environ 247 kg/habitant et par an.

En 2025, pour répondre aux obligations de tri des biodéchets à la source, l'Agglomération poursuivra les actions de mises à disposition gratuites de composteurs auprès des habitants en secteur pavillonnaire, par le biais d'opérations de « composteurs-drive » qui auront lieu dans chaque commune-membre. Après avoir distribué plus de 2 500 composteurs en 2024, l'Agglomération poursuivra en 2025 la distribution avec deux passages annuels de « Composteurs Drive » sur chaque commune.

Les usagers ne possédant pas de jardin, ou ne souhaitant pas s'équiper d'un composteur individuel, auront accès gratuitement à, au moins, une aire de compostage partagé par commune d'ici la fin de l'année 2025. En 2024, 24 communes ont déjà été équipées d'un composteur collectif.



La collecte des biodéchets sera également étendue, à titre expérimental, pour les habitants du centre-ville de Tourves en points d'apport volontaire (bacs avec abris-bacs). Elle sera également développée auprès de tous les établissements scolaires (des crèches aux lycées) de Brignoles et de Saint Maximin.

Ces différentes solutions permettront à terme de détourner des ordures ménagères près de 3 000 tonnes de biodéchets afin d'être valorisées en compost.

L'Agglomération poursuivra en 2025 l'étude pour l'élaboration d'un schéma directeur opérationnel pour le réaménagement des déchèteries du territoire. L'objectif est d'optimiser la gestion des déchèteries, rationaliser les coûts et définir un plan d'investissement pour l'aménagement ou la construction de déchèterie(s).

En effet, la question foncière et d'aménagement de sites sera intrinsèquement étudiée afin d'envisager la fermeture et/ou la construction et/ou la transformation de site(s), ainsi que le contrôle de leur accès.

L'intégration de toutes les nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur), l'amélioration de la qualité du tri de certains flux de déchets et l'implantation de zones de réemploi des objets et matériaux au sein des déchèteries seront étudiées.

Enfin, l'Agglomération a signé le 6 septembre 2024 une convention avec CITEO (éco-organisme en charge du financement du recyclage des emballages et des papiers) afin de déployer un plan de lutte contre les déchets abandonnés. Cette convention visera à soutenir financièrement l'Agglomération dans cette lutte.

Petits ou gros, abandonnés de manière volontaire ou par négligence, les déchets abandonnés constituent une pollution visuelle et environnementale dont on mesure de mieux en mieux les effets négatifs : perte de biodiversité, impacts sanitaires, incidences économiques notamment pour les communes-membres qui doivent les nettoyer.

En 2025, des actions en faveur de la lutte contre les déchets abandonnés seront mises en œuvre comme le comptage et le ramassage des déchets abandonnés, la mise en place de pièges photos et vidéos, la formation et la sensibilisation des élus et des polices municipales.

4.4 Sobriété énergétique

En 2025, la CAPV poursuivra ses actions en faveur de la réduction de sa consommation énergétique. Bâtiments communautaires, éclairage public, développement des énergies renouvelables... un programme de sobriété énergétique est déployé avec pour objectif de limiter l'impact carbone de l'EPCI, mais aussi de réaliser de substantielles économies. Ce plan sera en lien avec le Plan Climat Energie Territorial (PCAET). Ce plan de sobriété énergétique porte à court terme sur la réduction des consommations d'électricité des bâtiments et dans les zones d'activités économiques, des consommations d'eau ; des dépenses de carburant ; des consommations de papier et consommables, ainsi que sur des mesures de sobriété numérique (réduire la consommation des appareils informatiques). Des mesures seront également prises sur le plus long terme pour engager un plan de rénovation énergétique des bâtiments communaux et développer la sobriété dans les mobilités en favorisant le covoiturage.

Tous ces projets seront développés par les Directions opérationnelles de la CAPV, accompagnées au quotidien par les Directions fonctionnelles du Pôle Ressources (Finances, Commande Publique, Affaires Juridiques, Assemblées et Ressources Humaines) ainsi que par la Direction Infrastructures et Patrimoine qui a en charge toutes les opérations de travaux et entretiens du patrimoine de la CAPV ainsi que la Direction Innovation et Numérique qui assure, au quotidien, la sécurité du réseau et des équipements et s'attache à une sobriété énergétique et financière dans la gestion de ceux-ci.



Partie 5 -

DES RESSOURCES HUMAINES EN PLEINE TRANSFORMATION POUR SOUTENIR LES ACTIONS COMMUNAUTAIRES

Pour mettre en œuvre ses politiques publiques, prendre en charge les compétences nouvellement transférées et développer des projets d'envergures, la communauté d'Agglomération a travaillé sur trois axes stratégiques en 2024 :

- La poursuite de la dématérialisation de la fonction Ressources Humaines (RH) ;
- Le contrôle interne ;
- La gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) ;

A -2024 : L'ANNÉE DE LA SÉCURISATION DES PROCESSUS RH

L'année 2024 a permis de concrétiser de grands projets tels que :

- La poursuite de la dématérialisation de la fonction RH avec l'envoi des bulletins de salaire en coffre-fort numérique plutôt que sous format papier, la dématérialisation des ordres de mission, des demandes de remboursement de frais de déplacement, de la campagne d'entretien professionnel annuel, des demandes de formations ... ;
- La campagne de fiabilisation RH ;
- La structuration de la prévention.

En raison de la reprise de la compétence collecte couplée du départ de plusieurs agents RH, qui ont fortement impacté le bon fonctionnement de la direction, certaines actions initialement prévues pour 2024 devront se poursuivre en 2025.

1. La dématérialisation, un enjeu important dans la modernisation de la gestion des ressources humaines

La dématérialisation constitue un levier essentiel de modernisation.

En 2024, sont entrés en production : le coffre-fort numérique pour envoi des bulletins de salaire sous format numérique, la gestion des frais de déplacement, des plannings, des heures supplémentaires, des entretiens professionnels et des formations directe-ment sous CIRIL. Les contrats sont également incrémentés dans l'outil et envoyés au parapheur électronique par workflow.

Ces mesures ont permis de fluidifier les échanges avec les directions opérationnelles, tout en diminuant considérablement la consommation de papier et les frais postaux.

2. Le contrôle interne, un enjeu de sécurisation important

Les ressources humaines présentent des caractéristiques qui rendent la qualité de leur gestion essentielle pour la performance de l'EPCI. Elles sont à la fois complexes, stratégiques et omniprésentes :

- Complexes : elles sont sensibles en ce qu'elles touchent au facteur humain ;
- Stratégiques : elles sont un levier de compétitivité, et nécessitent de combiner préoccupations de court et de long terme ;
- Omniprésentes : elles concernent l'ensemble des acteurs et entités de l'Agglomération.

Il apparaît primordial de sécuriser la donnée et les processus, raison pour laquelle la direction s'est attachée à fiabiliser les dossiers des agents dans le cadre de la campagne de fiabilisation des données RH.

La définition des processus RH et la réinternalisation de la paie n'ont pas pu être menées en 2024, faute de ressources. L'opération devra se poursuivre dans les années à venir.



3. La GPEEC, un enjeu clé pour l'Agglomération et la poursuite de son développement

Face au vieillissement des agents territoriaux et dans un contexte où le risque d'usure professionnelle apparaît de plus en plus prégnant, la mise en place et le développement d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) apparaît déterminante pour accompagner les mutations auxquelles sont confrontées les établissements.

Le déploiement d'une GPEEC doit permettre :

- D'identifier les besoins futurs liés à l'évolution de l'organisation et de ses métiers mais aussi les compétences disponibles non exploitées ;
- De repérer les métiers sensibles (métiers à évolution significative en quantité ou en compétence, métiers dont le marché de l'emploi est en tension) ;
- Organiser le recrutement, la formation et les parcours professionnels pour disposer au bon endroit et au bon moment des compétences nécessaires.

En 2024, la Direction des Ressources Humaines a accompagné les directions dans le cadre des réorganisations de services. L'organigramme de l'EPCI a été complètement refondu dans CIRIL pour permettre des circuits de validation automatique des congés, des demandes de formation et la tenue des entretiens professionnels annuels.

En parallèle, l'établissement a fait le choix de renforcer la prévention pour mieux suivre le document unique d'évaluation des risques professionnels et proposer des actions de prévention visant à adapter le travail à l'homme, en tenant compte des différences individuelles, dans le but de réduire les effets du travail sur la santé permettant ainsi de favoriser le maintien dans l'emploi.



B- ETAT DES LIEUX AU 31 DÉCEMBRE 2024

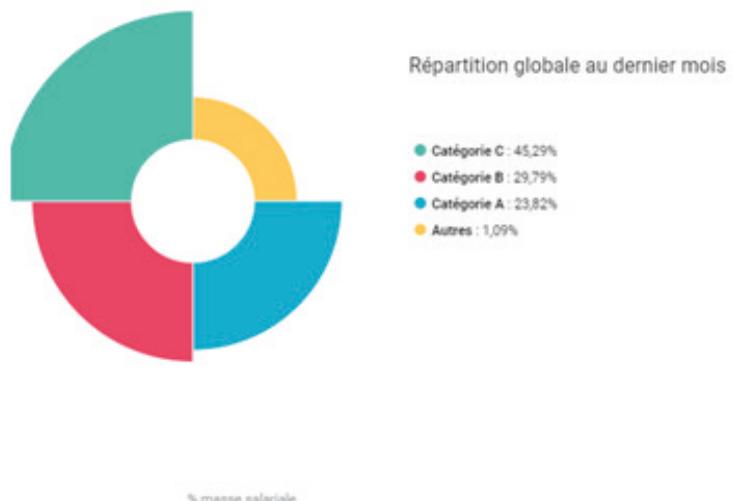
Depuis sa création, la Communauté d'Agglomération a fait le choix d'investir dans les ressources humaines de demain, pour permettre le déploiement de ses politiques publiques (fonctionnement, actions, projets ...) et de l'ingénierie communautaire (notamment celle tournée vers ses communes membres), pour renforcer la qualification des équipes et pour permettre la construction d'un établissement aux fondements harmonisés (à travers une politique salariale empreinte d'équité et de volontarisme).

En 2024, la Communauté d'Agglomération a dû à nouveau répondre au double enjeu d'accompagnement du développement des politiques publiques communautaires et de maîtrise de la masse salariale, afin de respecter les équilibres financiers de l'EPCI sur le long terme. Ainsi, le budget 2024 a été particulièrement impacté par des recrutements qui visent à renforcer les Directions opérationnelles compte tenu des compétences nouvelles (notamment la collecte des déchets ménagers et assimilés ainsi que la petite enfance).

1. Nombre d'agents rémunérés (source : ADELYCE) :

Au 31 décembre 2024, l'effectif de l'Agglomération Provence Verte est composé de 402 agents rémunérés (338.08 ETP) tous statuts confondus répartis de la manière suivante :

- **Répartition de la masse salariale par catégorie :**



Une augmentation de 83 agents rémunérés est observée par rapport au 31 décembre 2023 en raison de la reprise de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés par la CAPV au 1er janvier 2024.



2. Structuration des effectifs pour l'année 2024 (source : ADELYCE) :

2.1 Structuration des effectifs par profil

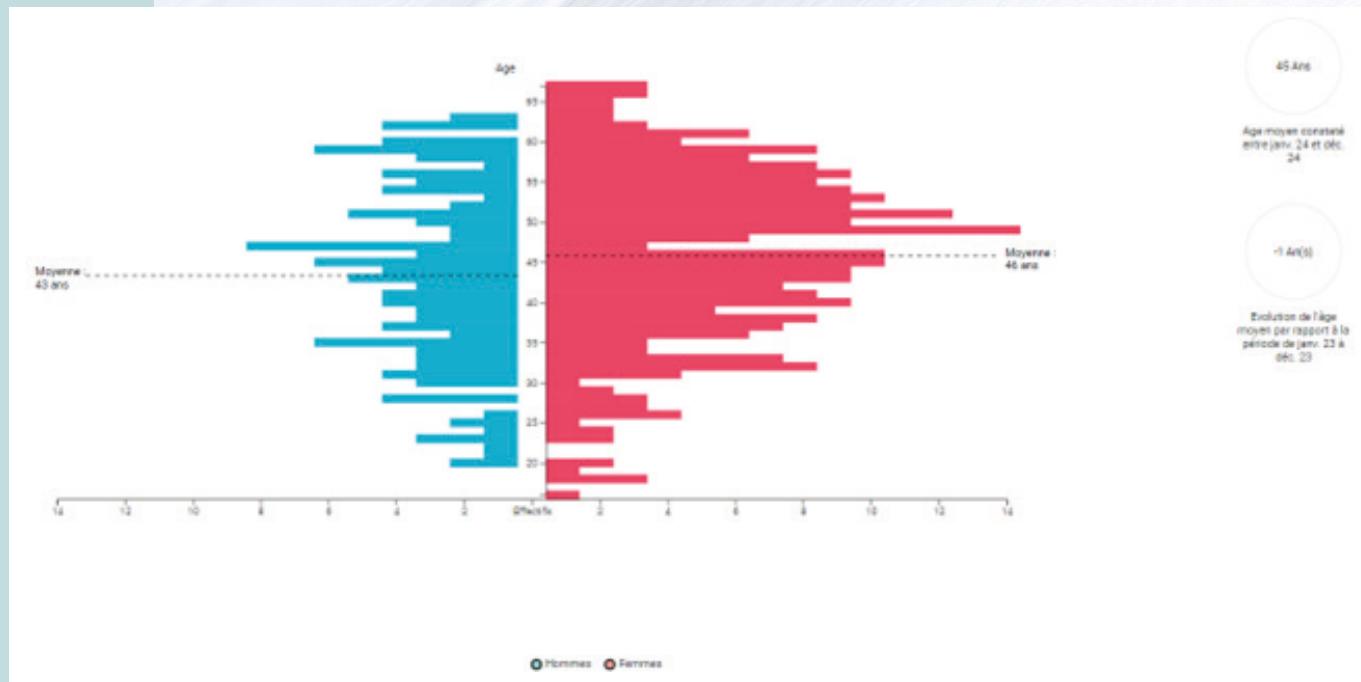
Profil de rémunération	Moyenne mensuelle Effectifs	Moyenne mensuelle ETP
Titulaire CNRACL	244	238,12
Titulaire IRCANTEC	4	2,14
Titulaire détaché	3	2,53
Contractuel indiciaire mensualisé	92	76,72
Contractuel indiciaire horaire	11	9,56
Contractuel indemnitaire	0	0,08
Parcours Emploi Compétences	0	0,11
Apprenti	2	0,82
Indemnitaire	3	0,61
Vacataire soumis à cotisations	7	0,08
Allocataire chômage	1	0
Élu	30	0
Totaux	396	330,78

2.2 Structuration par catégorie d'emplois

Catégorie	Moyenne mensuelle Effectifs	Moyenne mensuelle ETP
Catégorie A	53	51,28
Catégorie B	118	101,76
Catégorie C	181	175,15
Élus	30	0
Autres	14 ¹	2,59
Totaux	396	330,78

1 11 agents + 2 reversements SFT + 1 bénéficiaire de l'allocation de retour à l'emploi.

2.3 Pyramide des âges



Pyramide des âges par profil	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Allocataire chômage	36	42	47
Apprenti	18	21	23
Contractuel indemnitaire	39	39	39
Contractuel indiciaire horaire	16	29	47
Contractuel indiciaire mensualisé	20	41	67
Indemnitaire	20	42	51
Parcours Emploi Compétences (PEC)	43	43	43
Titulaire CNRACL	24	48	66
Titulaire détaché	42	47	52
Titulaire IRCANTEC	43	46	52
Vacataire soumis à cotisations	23	47	67



CONCLUSION

La pyramide des âges fait apparaître un effectif d'une moyenne d'âge hommes / femmes relativement stable de 45 ans (soit -1 an par rapport à 2023). Cette donnée est importante en matière de Gestion Prévisionnelle des Effectifs et impose notamment une constante mise en adéquation du plan de formation afin de maintenir les agents et les compétences au sein et au service de l'Agglomération. Cette structuration renvoie à l'importance d'une politique de prévention de l'usure professionnelle et de formation aux savoirs de base. Dans les années à venir, l'enjeu sera de maintenir les agents dans l'emploi jusqu'à leur départ en retraite, d'accompagner les agents en reclassement pour raison médicale et de rajeunir le personnel sans déperdition de compétences.

3. Taux de féminisation (tous statuts confondus - source : ADELYCE) :

Au sein de l'Agglomération, 66 % des agents sont des femmes. Ce taux est en baisse par rapport à 2023 en raison de la reprise de la compétence collecte au 1er janvier 2024.

4. Les dépenses de personnel (source : ADELYCE) :

Au chapitre 012, 16 065 837 € ont été réalisés en 2024 pour une prévision budgétaire de 17 870 171 €, soit un taux de réalisation de 90 %. Le différentiel s'explique notamment par les prévisions de recrutement qui n'ont pu être réalisées sur l'année (notamment un poste de DGA sur 12 mois)

5. La formation du personnel de la CAPV (arrêtée au 30/11/2024)

Le personnel de l'Agglomération a bénéficié de 1052 jours de formations du 1er janvier au 30 novembre 2024, dont 49 535 euros de prestations hors CNFPT.

L'exercice 2025 sera consacré à :

- Reprendre entièrement le règlement de formation pour le rendre plus moderne ;
- Établir des priorités dans le cadre des arbitrages annuels, basées sur l'assiduité de chaque direction.

C- 2025 : UN PAS DE PLUS VERS LA DEMATERIALISATION DES PROCESSUS

Forte des transformations opérées en 2023, la direction est entrée, depuis 2024, dans une phase de stabilisation et de sécurisation des processus RH.

1. Le contrôle interne et l'approche par processus :

Le contrôle interne se définit comme l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents, qui permettent de maîtriser les risques liés à la réalisation des objectifs de chaque entité.

L'exercice 2025 sera consacré à la poursuite des travaux visant à déployer un con-trôle interne RH :

- Définir les processus RH mis en œuvre à la CAPV ;
- Identifier des risques pouvant limiter leur réalisation ;
- Appliquer des points de contrôle permettant de maîtriser ces risques.
- Audit de certaines directions et évaluation des politiques publiques



2. Les fiches de poste, outil de communication pour faciliter la GPEEC en interne et les recrutements à l'externe :

Une fiche de poste est un outil de communication permettant de présenter une description des différentes caractéristiques d'un poste et de son environnement, à savoir :

L'intitulé du poste ;

- La position dans l'organigramme ;
- L'environnement et les conditions de travail, (ex. : Lieu de travail, rythme de travail, organisation, ...) ;
- L'accès au poste et les conditions d'engagements (ex. : Primes et bonifications liées au poste, type de contrat, ...) ;
- La description des missions et activités (fréquence et importance) ;
- Les difficultés du poste ;
- Les relations avec les autres postes.

Elle est utile pour présenter l'environnement de travail et les missions, en interne et en externe, notamment dans le cadre d'un recrutement et d'une gestion prévisionnelle de l'emploi, des effectifs et des compétences. Elle facilite l'identification du profil du candidat et des formations à prévoir pour prendre le poste et évoluer dans le cadre d'un parcours s'il y a lieu. Elle permet enfin d'identifier les risques professionnels inhérents à la fonction pour mieux les maîtriser.

L'exercice 2025 sera consacré à la reprise de toutes les fiches de poste visant :

- Une harmonisation au sein des directions opérationnelles ;
- Une mise en cohérence avec :
- La délibération relative au régime indemnitaire applicable à la communauté d'agglomération de la Provence Verte ;
- Les fiches métier du Centre National de la Fonction Publique Territoriale ;
- Les décrets relatifs à l'attribution d'une nouvelle bonification indiciaire dans la Fonction Publique Territoriale.

2. L'intelligence artificielle au service de la fonction RH :

L'émergence de l'intelligence artificielle (IA) va réinventer la fonction RH et modifier en profondeur les métiers.

L'automatisation des tâches administratives aussi indispensables que chronophages, apparaît comme la première priorité de l'établissement. La direction pourrait ainsi se donner les moyens de se consacrer à des missions à forte valeur ajoutée : développer le contrôle interne, maîtriser la masse salariale, attirer et fidéliser les talents, réinternaliser la paie ...

L'exercice 2025 sera consacré à l'analyse des solutions qui pourraient permettre de tirer profit de ces nouvelles technologies.



Les Annexes

A- FLUX FINANCIERS AVEC LES SATELLITES

D
S
P

Accueil des Gens du Voyage

144 442 €

Petite Enfance

2 232 923 €

Entretien et gestion des
équipements sportifs
Aquavabre

786 101 €

BUDGET PRINCIPAL CAPV

75,7 M€
en Fonctionnement

12,8 M€
en Investissement

Traitements des déchets
SIVED NG
4 498 896 €

GEMAPI
804 440 €

Aménagement Espace
Communautaire (SCOT et PCAET)
577 378 €

Contribution SDIS
4 673 464 €

Tourisme
1 159 021 €

S
Y
N
D
I
C
A
T
S



Agglomération
PROVENCE VERTE

B- FLUX FINANCIERS AVEC LES BUDGETS ANNEXES

BUDGET PRINCIPAL CAPV

75,7 M€
en Fonctionnement

12,8 M€
en Investissement

Avec autonomie financière

Budgets annexes (SPIC)
Spanc
Photovoltaïque
Eau potable
Assainissement

Avec autonomie financière
et personnalité morale

CIAS
(41 000 €)
Accueil de jour
REPV

Sans autonomie financière

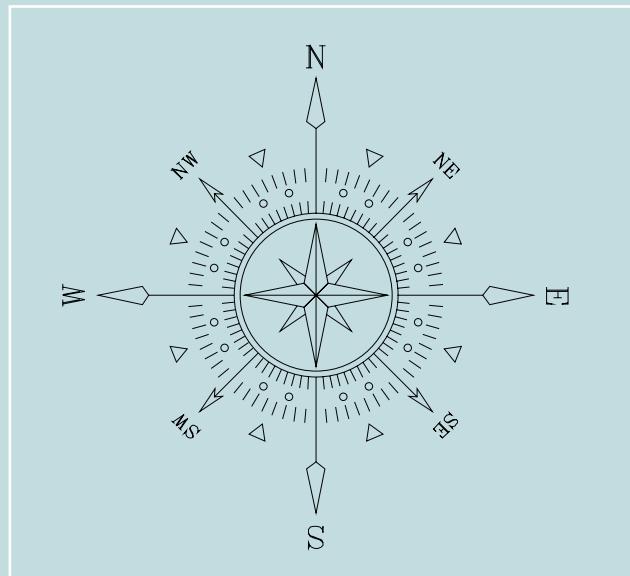
Budgets annexes de ZAC
Nicopolis
Les Ferrages 2 (en sommeil)
Les Praderies 2 (en sommeil)
Transports
(5 009 207,11 €)
Collecte des déchets
(17 006 129 €)



C- INDEMNITES ELUS

IBA = Indemnités brutes Annuelles

Nom Prenom	IBA CAPV	IBA Mairie	IBA Département	IBA SIVED	IBA SMA	IBA Sivu Assainis. Rocbaron	IBA PNR Ste Baume	IBA SMPVV	IBA SMBVG	Total
ARTUPHEL Ollivier	12 997,44 €	27 129,48 €								40 126,92 €
AUDIBERT Eric	12 997,44 €	19 730,52 €		17 481,24 €						50 209,20 €
BARTHELEMY Olivier	3 325,67 €	19 878,48 €								23 204,15 €
BONNET Jean-Luc	2 915,16 €	19 878,36 €								22 793,52 €
BOURLIN Sébastien	12 997,44 €	29 299,80 €								42 297,24 €
BREMOND Didier	54 258,96 €	32 062,08 €	9 702,24 €	8 740,56 €	14 304,60 €					119 068,44 €
BRINGANT Gilert	2 915,16 €	21 096,72 €								24 011,88 €
CLERCX David	2 915,16 €	19 237,20 €								22 152,36 €
CONSTANS Jean-Michel	12 997,44 €	26 108,40 €								39 105,84 €
DEBRAY Romain	12 997,44 €	25 452,24 €								38 449,68 €
DECANIS Alain	2 915,16 €	34 035,12 €								36 950,28 €
DELZERS Catherine	2 915,16 €	12 700,80 €								15 615,96 €
FABRE Gérard	12 997,44 €	26 636,16 €								39 633,60 €
FAUQUET-LEMAITRE Arnaud										- €
FELIX Jean-Claude	12 997,44 €	24 169,80 €				8 350,92 €				45 518,16 €
GROS Michel	2 915,16 €	24 391,68 €		8 740,56 €			14 304,60 €	11 246,40 €		61 598,40 €
GUEIT Laurent	2 915,16 €	19 878,36 €								22 793,52 €
GIULIANO Jérémy	12 997,44 €	25 378,32 €								38 375,76 €
GUISSIANO Jean-Martin	12 997,44 €	25 452,24 €	34 183,08 €						8 740,56 €	81 373,32 €
HOFFMANN Oliver	2 915,16 €	12 463,02 €								15 378,18 €
LASSOUTANIE Chantal	2 915,16 €	12 700,80 €	34 183,08 €							49 799,04 €
LOUDES Serge	12 997,44 €	12 200,76 €								25 198,20 €
PAILLARD Carine	2 915,16 €	25 452,36 €					4 390,08 €			32 757,60 €
PAUL Jacques	12 997,44 €	20 963,64 €			5 919,12 €					39 880,20 €
PERO Franck	12 997,44 €	21 703,44 €								34 700,88 €
PORZIO Claude	2 915,16 €	17 757,48 €								20 672,64 €
RAVANELLO Alain	2 915,16 €	27 129,36 €								30 044,52 €
RULLAN Nicole	2 915,16 €	18 438,12 €								21 353,28 €
SIMONETTI Pascal	2 915,16 €	13 614,12 €								16 529,28 €
TONARELLI Patrice	2 915,16 €	21 861,36 €								24 776,52 €
VERAN Jean-Pierre	12 997,44 €	18 836,76 €		8 740,56 €						40 574,76 €
Total	270 278,75 €	655 636,98 €		43 702,92 €	20 223,72 €	8 350,92 €	18 694,68 €	11 246,40 €	8 740,56 €	1 114 943,33 €



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025